



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Version 7	Date d'application : 07/07/2023	Réf : MSTR-PPED-001
PROJET PEDAGOGIQUE		

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

Centre Hospitalier BEZIERS :

**Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-Soignants
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture**

PROJET PEDAGOGIQUE- ANDRAGOGIQUE

IFMS BÉZIERES



Institut de Formation aux Métiers de la Santé

IFMS
21 boulevard Kennedy
34500 BEZIERS
ifms@ch-beziers.fr

Table des matières

PREAMBULE	4
1. HISTORIQUE	7
2. CONTEXTE.....	9
UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE & SANITAIRE	10
UN CONTEXTE LOCAL.....	10
UN CONTEXTE DE FORMATION	11
3. L'INSTITUT DE FORMATION, LES FORMATIONS, SES MISSIONS.....	13
LES MISSIONS GENERALES DE L'INSTITUT DE FORMATION	14
LES MOYENS HUMAINS	15
LES MOYENS MATERIELS	16
4. LES FINALITES DE LA FORMATION	17
L'ANDRAGOGIE.....	18
LA PROFESSIONNALISATION	19
LES METIERS	20
LES COMPETENCES	22
5. LES VALEURS ET LES CONCEPTS	25
LES VALEURS QUI ANIMENT L'EQUIPE	26
LES CONCEPTS SUR LESQUELS S'APPUIE L'EQUIPE	27
6. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANDRAGOGIQUE	30
NOS INTENTIONS	31
NOTRE MISE EN ŒUVRE.....	36
UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT	43
7. LE ROLE DES ACTEURS ET ACTRICES DANS CETTE MISE EN ŒUVRE	46
L'APPRENANT OU APPRENANTE	47
LE FORMATEUR/LA FORMATRICE	47
LES PROFESSIONNELLES/PROFESSIONNELS DE TERRAIN	48
8. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE RENTREE 2024	49
ORGANISATION DE L'ALTERNANCE	50
ORGANISATION DES EQUIPES	51
ORGANISATION PEDAGOGIQUE.....	51
ORGANISATION DU SUIVI PEDAGOGIQUE.....	54
CONCLUSION	62

➤ **Annexes :**

- Annexe I : Références législatives et réglementaires
- Annexe II : Récapitulatif des lieux de stage
- Annexe III : Déroulé de l'alternance cours stage
- Annexe IV : Responsabilité de blocs/d'UE
- Annexe V : Calendrier prévisionnel des évaluations
- Annexe VI : Organisation travail personnel guidé

PREAMBULE

Le projet pédagogique et andragogique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) du Centre Hospitalier de Béziers, permet de clarifier l'ingénierie pédagogique de nos formations et les spécificités de notre institut.

Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) mise en place par :

- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide- soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités et fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'écriture de ce projet est le résultat d'un travail collectif, il formalise la cohérence pédagogique d'une équipe investie dans un processus de réussite pour accompagner l'apprenant et apprenante dans son parcours de professionnalisation.

Il constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs et actrices de la formation.

Afin de conserver la cohérence pédagogique qui anime l'équipe, ce projet est réévalué chaque année au regard de la donne générationnelle, de l'évolution des pratiques professionnelles et des nouvelles méthodes pédagogiques impulsées lors de formations collectives.

Cette réactualisation s'inscrit dans une démarche qualité qui intègre des indicateurs issus de questionnaires de satisfaction des apprenants et apprenantes, de l'atteinte des objectifs et de réflexions collégiales.

L'IFMS est aujourd'hui certifié QUALIOPi ce qui conforte la culture qualité mise en œuvre au service des apprenants et apprenantes.

De plus l'institut de formation s'engage dans la recherche en lien avec l'évolution des sciences de l'éducation.

Accompagné d'un docteur en science de l'éducation, l'institut de formation a réalisé une recherche autour des pratiques professionnelles des formateurs et formatrices. Cette démarche a plusieurs visées : améliorer nos pratiques, produire du savoir et participer à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, en collaboration avec le Centre Hospitalier, l'IFMS de Béziers s'engage dans une politique Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes et a obtenu en 2023 le label égalité attribué par l'AFNOR.

Le cadre législatif et réglementaire

Ce projet pédagogique est conçu dans le respect des textes réglementaires régissant les formations et l'exercice professionnel de chacune des filières.

Les références législatives sont détaillées en Annexe I.

1- Formation

1.1. Accès à la formation et organisation des études :

L'accès à la formation et l'organisation des études sont régis par :

- Le Code de la Santé Publique et le Code de l'Education pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers (ESI).
- Le Code de la Santé Publique pour les élèves aides-soignantes/aides-soignants (EAS) et auxiliaires de puériculture (EAP).

1.2. Programme de formation :

Le programme de chacune des formations est défini par un arrêté qui lui est propre.

- Infirmière (IDE) : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié et Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiantes et étudiants en santé modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020.
- Aide-soignante (AS) : Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés du 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- Auxiliaire de Puériculture (AP) : Arrêté du 10 juin 2021 r modifié par les arrêtés du 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.
- Décret n°223-736 du 8 aout 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine...
- Arrêté du 8 aout 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation

2- Fonctionnement des instituts de formation

Le fonctionnement des instituts de formation est défini par le Code de la Santé Publique. Il s'articule en trois parties :

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région
- Conditions de fonctionnement des instituts de formation
- Autorisations des instituts de formation

Il est précisé par un texte commun l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

3- Exercice de la profession

L'exercice des professions IDE, AS et AP est précisé dans le Code de la Santé Publique

4- Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal

Deux arrêtés viennent compléter l'exercice de la profession d'infirmier/infirmière. Ils précisent la liste des dispositifs médicaux que l'IDE est autorisée à prescrire et la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière.

Une approche pluridisciplinaire

Le projet pédagogique-andragogique de notre institut de formation a la particularité de s'articuler autour de trois formations professionnelles. L'équipe pédagogique a fait le choix de décliner un seul et même projet, signe du caractère fédérateur de ce dernier. Ainsi nous ne distinguerons pas les élèves des étudiantes et étudiants mais parlerons d'apprenants et apprenantes.

Le socle commun décrit dans ce document est un guide pour l'équipe pédagogique dans son ensemble. Les valeurs enseignées, les méthodes pédagogiques développées, sont autant d'éléments portés de façon collégiale.

Les approches qui y sont développées ont pour objectif de permettre à l'apprenant et apprenante de se construire, de développer des compétences et d'appartenir à un corps professionnel.

Les formations AS et AP sont mises en œuvre autour d'un nouveau référentiel de formation qui permet de développer les similitudes tout en gardant la spécificité de chacune d'elle.

Chaque formation est caractérisée par la mise en œuvre d'une approche et de méthodes pédagogiques favorisant l'émergence de la construction identitaire.

Quelques spécificités marquent notre projet pédagogique, comme :

- Une alternance organisée en regard de notre territoire : la politique d'organisation des stages intègre dans chaque parcours (ESI) la possibilité de réaliser trois stages en soins de courte durée selon les disponibilités des terrains.
- La mise en œuvre de pratique simulée pour faire travailler les compétences en institut de formation est développée dans les unités d'enseignement (UE) ou modules ciblés par les référentiels de chaque formation.
- L'ouverture vers le monde : celle-ci est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux ESI de réaliser un stage à l'étranger de préférence en 3^{ème} année et celui de projet professionnel. L'adhésion au programme européen Erasmus+ est un choix qui favorise les échanges et vise à soutenir la modernisation européenne et l'internationalisation dans l'enseignement supérieur.

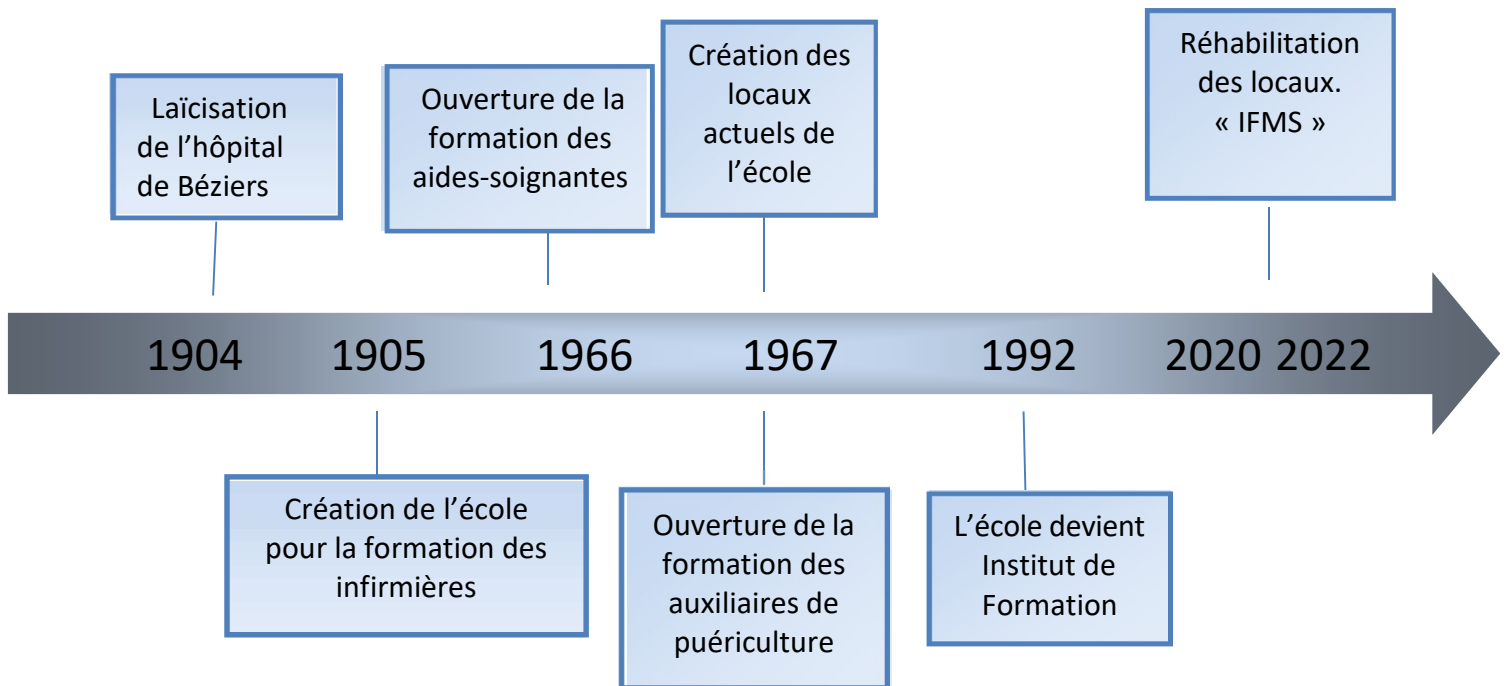
Enfin, l'Institut de formation est engagé dans une démarche d'actualisation régulière des savoirs de l'ensemble de l'équipe pédagogique et une démarche qualité. Cette dynamique conduit à mettre en œuvre des méthodes toujours au plus proche des nouvelles technologies et des courants de pensée pédagogique contemporains.

C'est aussi dans ce cadre d'adaptation, voire d'anticipation, aux évolutions sociétales qu'il s'inscrit également dans la démarche d'égalité Femme/Homme.

1. HISTORIQUE

De l'école d'infirmière à *L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS)*

*« Transmission et communication pour un métier qui
ne cesse de se renouveler »*



2. CONTEXTE

- « S'inscrire dans une dynamique au plus proche des besoins de la population. »**
- « Accompagner la professionnalisation dans le contexte sanitaire et social contemporain »**

UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE & SANITAIRE

Le contexte **régional**

La population de l'ouest héraultais est :

- Augmentée du fait de l'attraction forte de la région,
- Majorée de façon saisonnière,
- Vieillissante, entraînant avec elle des problématiques socio médicales,
- Avec un taux de précarité socio-économique supérieur à la moyenne nationale,
- Multiculturelle.

La politique régionale de santé découle de la politique de santé nationale, notamment autour de :

- La diminution du temps d'hospitalisation,
- Le développement de l'ambulatoire,
- L'hospitalisation et le maintien à domicile,
- Le développement des réseaux ville hôpital ...

UN CONTEXTE LOCAL

Le Centre Hospitalier de Béziers est :

- Engagé dans la mise en œuvre de la loi santé et du Projet Régional de Santé,
- Établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire Ouest Hérault(GHT),
- Organisme gestionnaire de l'institut de formation.

Le projet médical et de soins du GHT prévoit des organisations soignantes structurées autour de chemins cliniques avec :

- Une ouverture accrue vers les professionnels de santé libéraux et sociaux,
- Des démarches éducatives en lien avec les pathologies chroniques,
- L'intention de favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire concerné aux populations précaires et fragiles,
- L'intention d'éviter les ruptures de parcours de soins. (Au moyen de nouveaux modes d'exercice, de nouvelles pratiques, de nouvelles technologies qui seront développées).

L'institut de formation est :

- L'unique institut au sein de ce groupement,
- Financé par la Région,
- Contrôlé pédagogiquement par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- En lien avec la Direction Régionale De l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour la certification des apprenant et apprenantes,
- Certifié par le référentiel national qualité QUALIOP1
- En convention avec l'université de Montpellier.

Cela nous amène à développer chez la/le futur/future professionnel/professionnelle une posture qui lui permettra de construire des échanges interprofessionnels de qualité dans le cadre de la coopération et de la collaboration avec les différents acteurs et actrices de la santé.

UN CONTEXTE DE FORMATION

➤ Evolution de la formation :

La réingénierie des formations a amené à les repenser dans une approche par compétences, développant l'alternance intégrative.

- Pour la FORMATION EN SOINS INFIRMIERS :

En 2009, la formation en soins infirmiers, en application des accords de Bologne, s'est inscrite dans le système LMD (licence-master-doctorat) avec obtention pour les ESI du grade licence au terme de la formation.

Ce partenariat est formalisé par une convention tripartite entre l'Université Montpellier I, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) qui regroupe les 13 IFSI d'Occitanie Est et la Région Occitanie.

- La formation s'articule entre des savoirs dits :
 - Contributifs régis par un thésaurus universitaire identique pour tous les IFSI du GCS (Sciences Humaines, sociales et droit les sciences biologiques et médicales et les méthodes de travail),
 - Constitutifs dont l'ingénierie pédagogique appartient à chaque IFSI. (Sciences et techniques infirmières, intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière).

De plus, afin de favoriser la mobilité européenne, l'IFSI s'engage depuis plusieurs années dans le programme Erasmus+.

De même, au regard de l'évolution réglementaire, les ESI réalisent le service sanitaire afin de s'initier aux enjeux de la prévention primaire.

- Pour les FORMATIONS AS et AP

Ces formations s'articulent autour d'un référentiel d'activités et d'un référentiel de compétences métiers. La formation comprend un socle commun et un socle spécifique à chaque profession. Ce nouveau dispositif de formation permet une individualisation des parcours de formation (dispenses, cursus allégés, validation des Acquis de l'Expérience : VAE).

➤ Profil de l'apprenant ou apprenante :

Le profil des étudiantes et étudiants et élèves se modifie du fait de l'évolution des modalités de recrutement (Parcoursup, Formation Professionnelle Continue, admission directe selon l'expérience professionnelle...).

Ces apprenants et apprenantes ont un nouveau rapport aux savoirs, avec une appétence pour les nouvelles technologies. Leur rapport au temps, à l'espace est différent, ils sont prêts à travailler sans fin si le projet les motive.

Ils sont partie prenante de la vie de l'Institut en siégeant notamment à différentes instances.

L'approche générationnelle est un élément pris en compte pour mettre en œuvre notre projet pédagogique.

Le contexte sanitaire depuis le début de la pandémie de la COVID 19 a également impacté la réflexion pédagogique afin de répondre aux mieux aux besoins et aux attentes des différents acteurs et actrices. La pédagogie hybride a vu son apparition. Nous travaillons aujourd'hui à la faire vivre au service du processus d'autonomisation, de professionnalisation de l'apprenant et apprenante.

➤ Un institut au service d'une formation adaptée au 21^o siècle :

L'institut a été rénové pour permettre aux apprenant et apprenantes d'évoluer dans une structure correspondant au mieux aux attentes et fonctionnement actuels :

- Des espaces de travail multipliés et accessibles à chacun
- Une salle informatique ouverte aux apprenants et apprenantes
- Un centre de documentation ouvert en continu jouxtant des salles d'études
- Des configurations de salles et du mobilier permettant une modulation de la configuration afin de faciliter l'interaction, la construction collective
- Des amphis et des espaces équipés d'écrans connectés
- Un espace de simulation à l'image d'un service de soins avec des espaces d'observations
- Des espaces de repos, de convivialité
- Des espaces regroupés ou individuels pour les professionnelles et professionnels afin de garantir confidentialité lors des temps d'accompagnement

L'institut est pensé par les professionnelles et professionnels de l'institut pour répondre aux exigences de formation.

3. L'INSTITUT DE FORMATION, LES FORMATIONS, SES MISSIONS

« Former, Accompagner pour Diplômer »

« Le plus grand défi de l'accompagnement consiste à instaurer auprès des apprenant et apprenantes et des concepteurs, des transformations, productrices de sens... ».

P. ROQUET

LES MISSIONS GENERALES DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'institut de formation est une structure de formation sanitaire du secteur public, administré par le centre hospitalier de Béziers dont les missions sont :

- La formation initiale des infirmiers, aide soignants et auxiliaires de puériculture.

A la rentrée 2024, il a une capacité d'accueil de :

- 110 étudiantes et étudiants en soins infirmiers par année de formation
- 61 élèves aides-soignants tout type de cursus
- 24 élèves auxiliaires de puériculture tout type de cursus

- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi, avec notamment la formation aux métiers du grand âge, la formation au tutorat.

- Le développement d'un fond documentaire avec des ressources accessibles aux apprenant et apprenantes, aux professionnelles et professionnels hospitaliers et aux intervenantes et intervenants.

- La participation aux démarches de recherche en soins infirmiers.

- La formation par la voie de l'apprentissage

- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation

(La dernière mission n'est pas actuellement mise en œuvre sur l'IFMS de Béziers.)

Pour répondre à ses missions, l'institut de formation dispose de moyens humains, matériels qu'il fait évoluer pour offrir un lieu de formation et des prestations répondant au plus près aux besoins des apprenants et apprenantes.

La réhabilitation des locaux avec la création d'un pôle de simulation en est une illustration.

LES MOYENS HUMAINS

- Le **personnel permanent** de l'institut de formation est composé de 32 professionnels :

1 EQUIPE DE DIRECTION
Directrice (DS)
Directrice adjointe
Coordinatrice pédagogique clinique(CSDS)

Responsable du fonctionnement général de l'institut de formation incluant la gestion administrative, financière et pédagogique

Responsable de la conception et mise en œuvre du projet pédagogique et de son application dans le respect du cadre réglementaire. Responsable du développement du travail transversal dans le domaine de la pédagogie sur toutes les formations

UNE EQUIPE DE FORMATEURS ET FORMATRICES :
FORMATION IDE, AS, AP
(Cadres de santé, infirmiers, puéricultrice)

Chargée de la formation théorique et clinique, et chargée de la mise en œuvre du dispositif de la formation clinique.

UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE : 4 agentes administratives
Assure l'accueil, la gestion administrative et pédagogique de l'institut de formation

UNE EQUIPE DOCUMENTALISTE : 2 aides-documentaliste
Responsable de la gestion du fonds documentaire sur l'Institut de formation et sur le centre hospitalier.
Aide les formateurs et formatrices et les apprenant et apprenantes dans leurs travaux de recherche.

UNE EQUIPE DE 4 AGENTS D'ENTRETIEN :
Chargée de l'entretien des locaux, participant à la gestion et à la maintenance du matériel pédagogique et à la sécurité des locaux

➤ **Les partenaires :**

De nombreux professionnelles et professionnels médicaux, paramédicaux, professeurs d'université, spécialistes en sciences humaines, en droit, en santé publique, etc. participent aux enseignements en présentiel ou par l'intermédiaire de supports numériques, webinaires.

Un partenariat avec de nombreux réseaux professionnels, associations et autres... est mobilisé tout au long de la formation.

Un large éventail de terrains de stage intra ou extra hospitaliers est proposé aux apprenants et apprenantes.

LES MOYENS MATERIELS

L'institut de formation s'organise autour de différents espaces rénovés :

- Un espace administratif (communication, sélection, scolarité, financier, direction)
- Un espace documentation
- Un espace formateur
- Un espace enseignement (salle de cours, salles de travaux dirigés (TD, amphithéâtres)
- Un espace simulation
- Des espaces apprenantes et apprenants

Il est entouré de grands jardins ombragés qui contribuent à la détente des apprenant et apprenantes lors des interours, de la pause repas.

L'institut de formation dispose de moyens informatiques, d'accès réseaux, d'une plateforme collaborative, des mannequins connectés permettant la mise en œuvre de pédagogies innovantes.

Les ESI bénéficient d'une carte étudiant qui leur permet d'accéder à l'ensemble des prestations offertes par le CROUS et l'université de Montpellier 1.

Les élèves AS et AP bénéficient d'une carte IFMS qui leur permet d'accéder au service de documentation.

4. LES FINALITES DE LA FORMATION

« Accompagner l'apprenant et l'apprenante dans son processus de professionnalisation au regard de son métier »

Selon R. WITTORSKI, D. CRISTOL, « *la « professionnalisation » est un processus d'engagement volontaire pour développer ou renforcer une identité de métier. Cette identité est constituée des pratiques, comportements et valeurs du professionnel. Elle nécessite un accompagnement par des professionnels qui comprend la mise en place de moyens de développer une distanciation critique sur les pratiques, les compétences, les ressources, les représentations, la façon d'agir. Un dispositif réfléchi peut faciliter la construction de projets et trajectoires professionnels. »*

De la pédagogie à l'andragogie....

L'ANDRAGOGIE

L'andragogie, ou les principes de l'éducation aux adultes, est une discipline apparue en 1833. En 1967, KNOWLES formalise six principes fondateurs de l'andragogie.

Ces principes questionnent la relation entre le formateur la formatrice et l'apprenant et apprenante, entre les apprenants et apprenantes eux-mêmes et la manière dont nous pouvons soutenir l'apprentissage.

Principe 1 : L'apprenant ou apprenante doit connaître les raisons pour lesquelles il devrait apprendre (Pourquoi? quoi? comment?).

Principe 2 : L'apprenant ou apprenante est participatif (autonome et autodidacte).

Principe 3 : L'apprentissage repose sur les expériences antérieures (ressources, modèles).

Principe 4 : L'apprenant ou apprenante doit être prêt à apprendre (en fonction de ses expériences de vie et de son développement).

Principe 5 : L'apprentissage doit avoir une orientation (contextualisé et centré sur un problème).

Principe 6 : L'apprenant ou apprenante doit être motivé à apprendre (valeur intrinsèque, gain personnel).

Le préalable à l'apprentissage : L'adulte doit savoir pourquoi elle ou il apprend, comment et ce qu'elle ou il apprend.

L'expérience : Son expérience augmente avec l'âge et devient un réservoir utilisable pour les apprentissages

La disposition à apprendre : La capacité d'apprentissage est de plus en plus orientée vers des tâches de développement de ses rôles

L'orientation à l'apprentissage : L'apprentissage est lié à sa problématique, ses situations problèmes. Le temps d'application n'est pas différé mais immédiat, il correspond à une demande.

La motivation : elle est (entre autres) interne à l'individu et participe fortement au processus d'apprentissage.

LA PROFESSIONNALISATION

Cette professionnalisation constitue un enjeu identitaire fort pour les milieux de la formation. Cette évolution nous incite à rechercher et construire de nouveaux savoirs et de nouvelles approches en soins œuvrant pour une reconnaissance par les acteurs et actrices du monde professionnel de la santé tant en France qu'en Europe.

Selon les référentiels de formation conduisant aux diplômes d'Etat, la formation vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant ou apprenante, lequel/laquelle construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'apprenant ou apprenante :

- Est amené à devenir un **praticien/une praticienne autonome, responsable et réflexif/réflexive,**
- **Développe des ressources,** établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel,
- Apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant **sa capacité critique et de questionnement,**
- Développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

LES METIERS

ETRE IDE C'EST :

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins
Concevoir et définir des projets de soins personnalisés, planifier des soins, les prodiguer et les évaluer, mettre en œuvre des traitements.

Les IDE dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les IDE interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Le champ d'intervention est très large, les IDE interviennent principalement dans les secteurs de la santé mais aussi du social et de l'éducatif que ce soit dans le secteur public, privé ou libéral.

ETRE AS, AP C'EST :

En tant que professionnel de santé, l'AS/l'AP est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier/infirmière, en collaboration avec elle/lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Définitions des soins à réaliser par l'AS

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

✚ **Les soins courants dits « de la vie quotidienne »** L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

✚ **Les soins aigus** L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel
- Dispensés dans une unité à caractère sanitaire avec une prise en charge pluridisciplinaire
- Durant la phase aiguë d'un état de santé

Définitions des soins à réaliser par l'AP

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

✚ **Les soins courants dits « de la vie quotidienne »** L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de

la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

✚ **Les soins aigus** L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont :

Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel

- Dispensés dans une unité à caractère sanitaire avec une prise en charge pluridisciplinaire
- Durant la phase aiguë d'un état de santé

LES COMPETENCES

L'équipe pédagogique accompagne l'apprenant et l'apprenante pour construire son identité professionnelle et acquérir les compétences nécessaires à l'exercice professionnel en respectant le rythme de chacun.

Selon Guy Le BOTERF, la compétence professionnelle est la capacité d'une personne à savoir agir de manière pertinente en situation professionnelle.

« **La compétence est la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation** », selon JONNAERT.

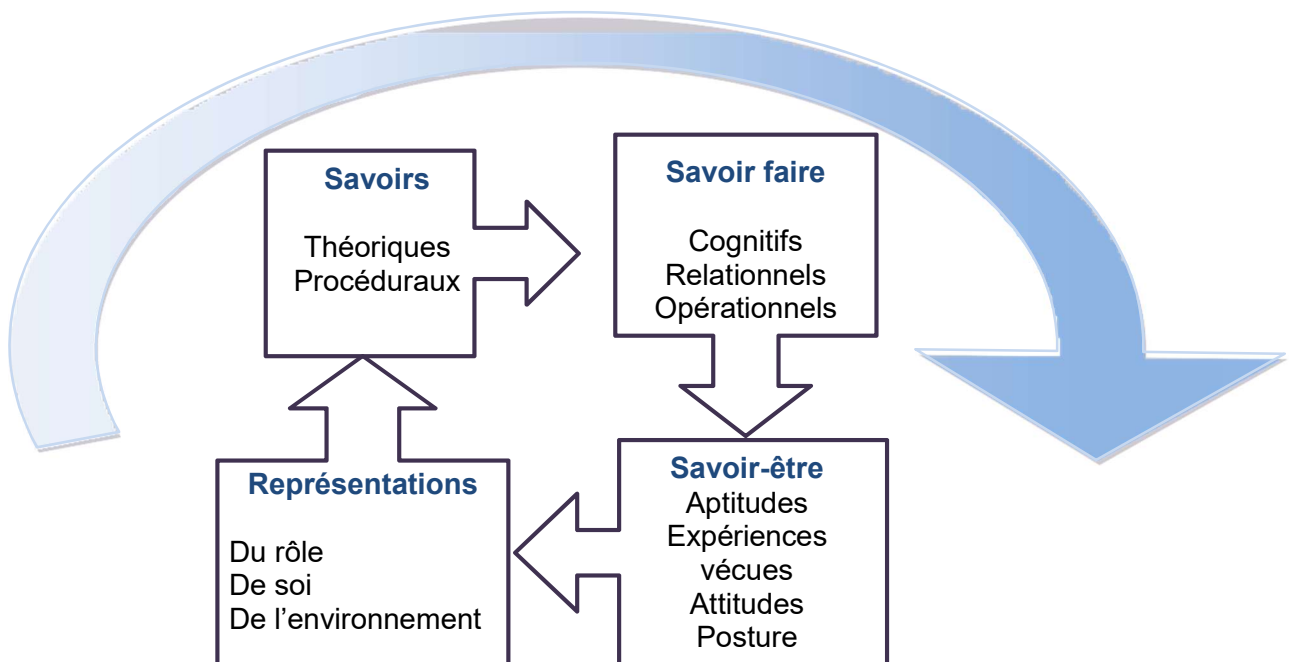
« SAVOIR AGIR EN SITUATION »

La notion de compétences professionnelles comporte donc les caractéristiques suivantes :

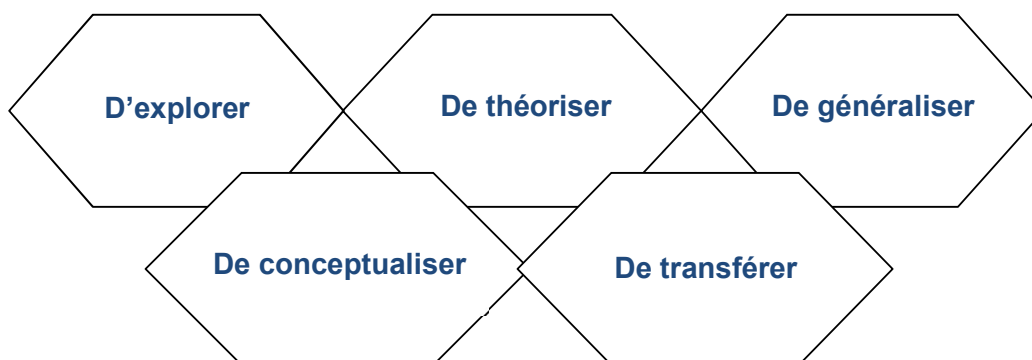
- La compétence est situationnelle,
- La compétence est forcément référée à une personne, elle est singulière.
Chacun d'entre nous possède sa façon d'être compétent,
- Etre compétent implique de disposer de ressources et de s'être entraîné à les mobiliser.

Les **ressources de compétences**

Sont les différents types d'ingrédients, indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre de la compétence.



Dans la mesure où la compétence est par essence situationnelle, l'architecture pédagogique doit prendre la forme d'un parcours situationnel permettant aux apprenants et apprenantes :



Pour l'ESI il s'agit d'acquérir les 10 compétences constituant le référentiel de compétences infirmières.

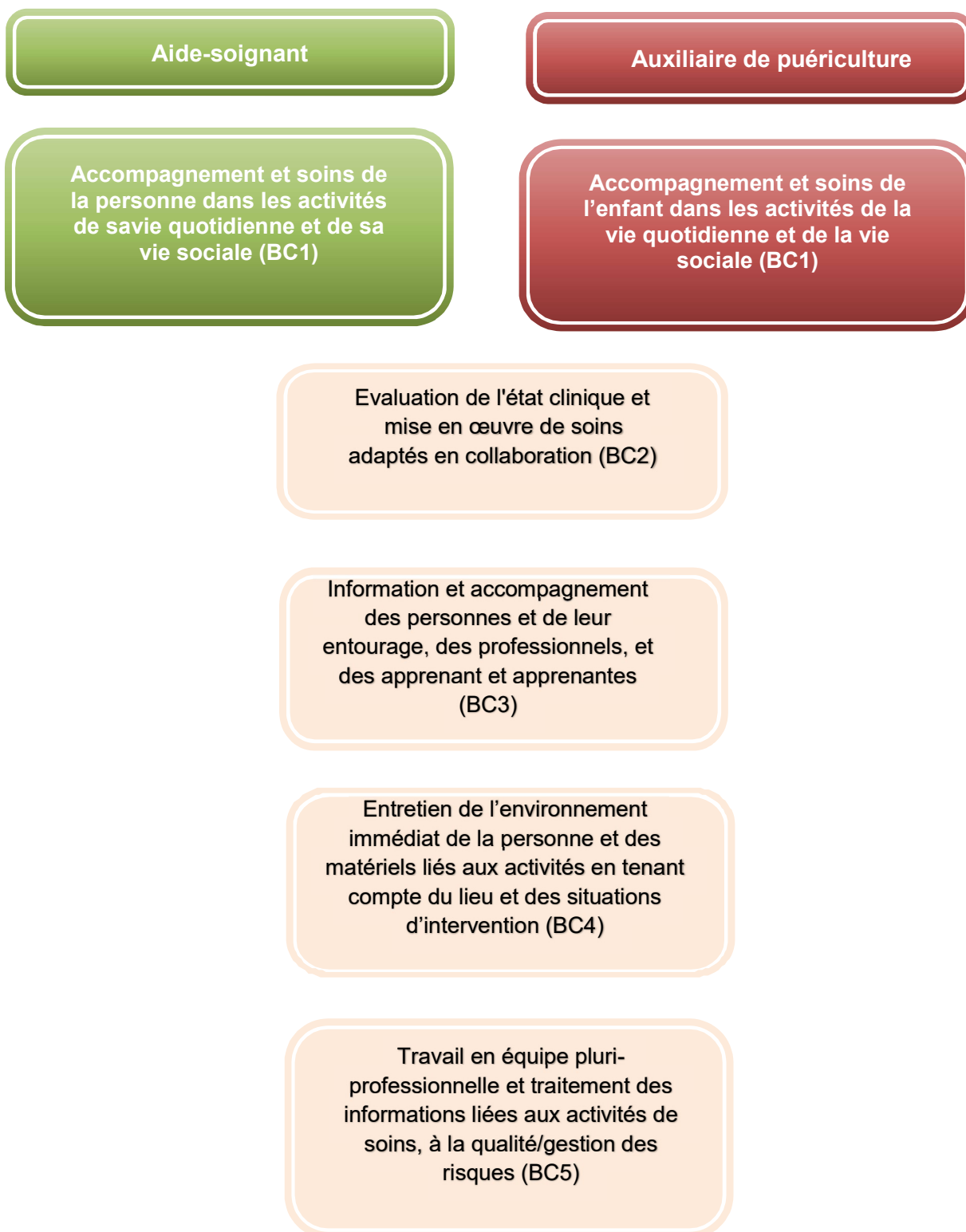
Cinq compétences dites cœur de métier infirmier

- C1** : Evaluer une situation clinique et élaborer un diagnostic dans le domaine infirmier
- C2** : Concevoir et conduire un projet de soins
- C3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- C4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostic et thérapeutique
- C5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences dites transverses

- C6** : communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- C7** : analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- C8** : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- C9** : organiser et coordonner les interventions soignantes
- C10** : informer et former des professionnels et des personnes en formation

Pour l'EAS ou EAP, il s'agit d'acquérir 11 compétences, constituant le référentiel de compétences AS/AP, réparties en 5 blocs de compétences dont 4 sont communs.



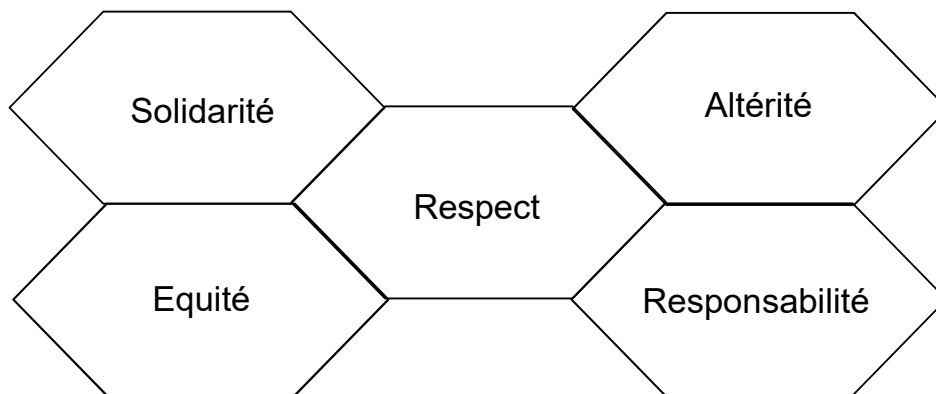
5. LES VALEURS ET LES CONCEPTS

« Partager un socle commun indispensable à l'identité professionnelle »

LES VALEURS QUI ANIMENT L'EQUIPE

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle s'appuie sur la singularité de l'apprenant et l'apprenante et est fondée sur le respect et la confiance. Cette philosophie fait appel à des valeurs définies en équipe.

Ainsi les valeurs qui sous-tendent, orientent et structurent le dispositif de formation sont les suivantes :



Le respect « est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît ». Respecter l'autre c'est reconnaître qu'il est un autre nous-même, considéré comme un égal en dépit du fait qu'il ne soit pas nous.

Le « respect de l'autre » est indissociable du « respect de soi » car l'être humain ne peut s'aliéner lui-même.

L'altérité amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi, à ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit. Valeur qui place l'Homme et la Femme tels qu'ils sont comme premier sujet de droit et qui privilégie le mélange des cultures comme source d'enrichissement. Cette valeur est indissociable de celle du respect.

La responsabilité « est l'obligation ou la nécessité de répondre de ses actions ou de celles des autres, de s'en porter garant devant les autorités, d'accepter de supporter les conséquences de ses actes ».

Elle comporte une double dimension personnelle et professionnelle.

C'est cette responsabilité qui invite l'IDE, l'AS ou l'AP à assurer consciencieusement les soins, à agir dans les limites de ses compétences et à assumer ses choix, dans l'intérêt du patient.

La solidarité : l'équipe pédagogique considère la solidarité comme une attitude qui cultive l'entraide mutuelle. La solidarité renvoie à la notion d'interdépendance et de coopération entre les individus.

L'équité : « est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun, sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. L'équité est sous-tendue par un principe de justice non écrit, antérieur aux lois et supérieur à celles-ci ». C'est une « juste mesure », un équilibre.

L'équipe fait le choix d'appuyer ses enseignements et son accompagnement sur des concepts fondamentaux professionnels et sur un modèle conceptuel basé sur l'exercice au raisonnement clinique et au développement de la pensée critique.

LES CONCEPTS SUR LESQUELS S'APPUIE L'EQUIPE

➤ Les concepts fondamentaux du soin

L'homme est un être unique, qui a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant tout son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable.

La santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son

La maladie est une altération de la santé se traduisant par une souffrance due à une inadaptation sociale, une rupture de l'équilibre physique et/ou psychique.

Le soin infirmier est une aide d'ordre relationnel et/ou technique nécessaire :

- Au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé de l'homme ;
- À l'adaptation à un nouvel état ;
- À l'apaisement de la souffrance ;
- À l'assistance en fin de vie.

Prendre soin :

Attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide.

« Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière ». Walter HESBEEN

➤ Les concepts du raisonnement

- Le concept de raisonnement clinique

Ce concept fait référence à Thérèse PSIUK Membre du groupe de rédaction du référentiel infirmier au titre d'infirmière experte en raisonnement clinique.

Ce concept central a pour finalité d'amener le futur professionnel à maîtriser la démarche clinique. Il a pour objet de développer chez l'apprenant et l'apprenante sa capacité à se questionner afin de savoir agir en situation.

Les objectifs qui sous-tendent l'apprentissage sont d'amener l'apprenant et l'apprenante à :

- Rendre son raisonnement explicite, donner du sens à la situation, la comprendre en explorant toutes les dimensions de celle-ci,
- Réussir à combiner les 4 attributs du raisonnement lors des situations réelles en stage pour devenir compétent/compétente (ou plus performant/performance),
 - Pertinence des connaissances en science médicale et en sciences humaines
 - Maîtrise d'une relation d'aide counseling
 - Utilisation d'une méthodologie de raisonnement
 - Maîtrise des niveaux de jugement clinique

En effet, la mobilisation des connaissances tant médicales qu'en sciences humaines est un élément essentiel pour aborder une situation professionnelle. La capacité à développer une relation adaptée est essentielle. La capacité de raisonner avec méthode, de maîtriser le jugement clinique sont autant d'éléments indispensables à l'ESI et aux EAS et EAP dans une moindre mesure, pour agir efficacement en situation professionnelle.

- Donner du sens à l'acte de soin
- Développer le raisonnement collectif
- Comprendre que le raisonnement clinique s'intègre dans une démarche clinique qui permet l'élaboration d'un projet de soins personnalisé, et répond à une exigence de qualité de soins.

Ce concept est enrichi par des théories de soins :

- La théorie de soins de Virginia HENDERSON (VH)

Il se base avant tout sur l'observation des besoins fondamentaux de l'individu et des zones de dépendances consécutives à la maladie que présente la personne (ou un groupe d'individus). Elle définit sa théorie comme : « nécessité impulsant une action pour satisfaire le besoin ou privation à une satisfaction, une frustration ».

Le modèle conceptuel de Virginia HENDERSON met en évidence 3 notions importantes qui sont :

- La notion de besoin fondamental
- La notion de dépendance/indépendance
- La notion de « source de difficulté »

Cette théorie est présentée de manière plus précise dans les formations AS et AP où l'élève doit apprendre à repérer, observer, analyser pour répondre aux besoins de la personne.

- La théorie de Maslow

Elle met en évidence le fait que les motivations d'une personne résultent de l'insatisfaction de certains besoins.

Cette théorie est complémentaire et permet de faire réfléchir l'apprenant et l'apprenante autour des ressources, des forces de la personne.

Ces besoins sont classés et hiérarchisés en cinq niveaux :



6. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANDRAGOGIQUE

« Construire le parcours de l'apprenant et apprenante »

Compte tenu de l'évolution sociétale, le fondement philosophique de cette formation pour adulte met en avant le bien-être en formation qui apparaît comme une priorité pour répondre ultérieurement aux préoccupations de qualité de vie au travail et favoriser les conditions d'un apprentissage efficace.

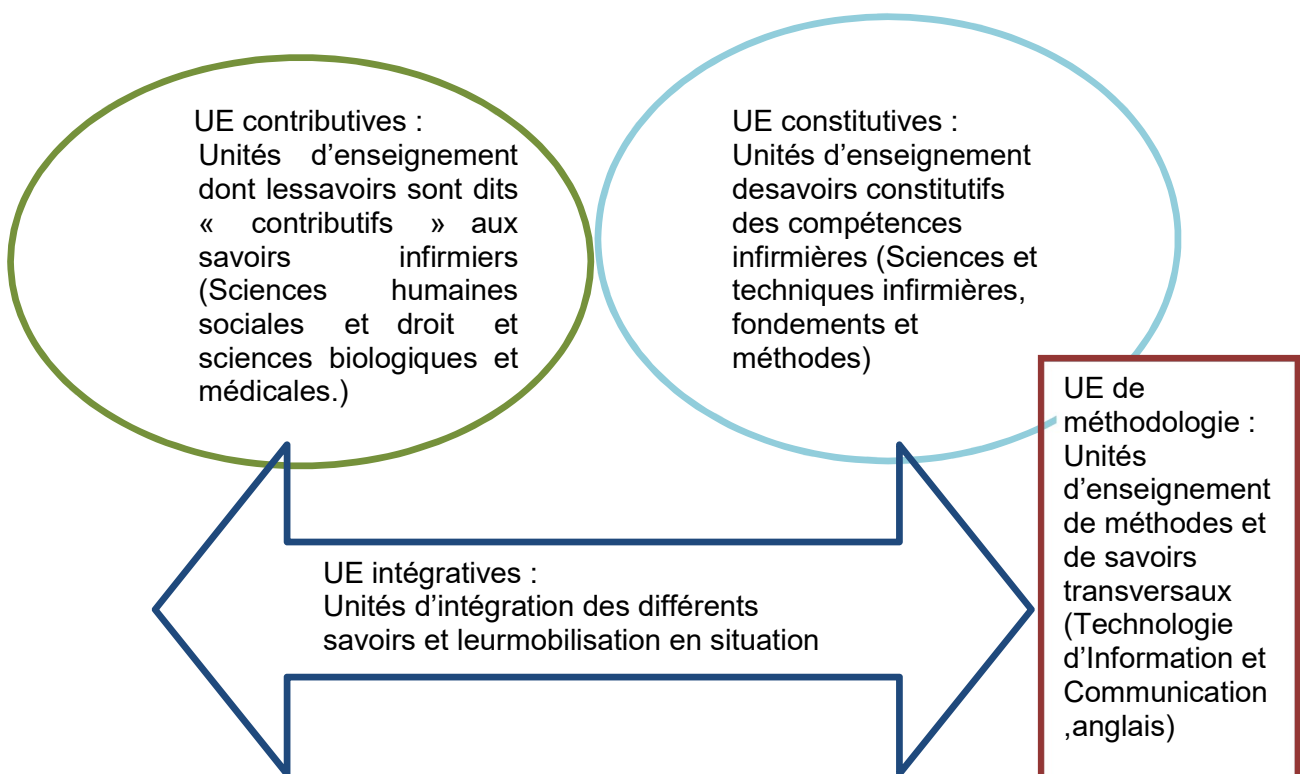
NOS INTENTIONS

L'équipe a posé des intentions, des objectifs pédagogiques qui sont le fil rouge des formations basées sur : valoriser, reconnaître, travailler la pluri professionnalité. Il s'agit de développer des savoirs et des compétences, de construire des savoirs professionnels.

➤ S'appuyer sur les référentiels

- Le référentiel infirmier :

Le programme de formation infirmière décline les apprentissages en unités d'enseignement (UE) contributives, constitutives, intégratives et méthodologiques.



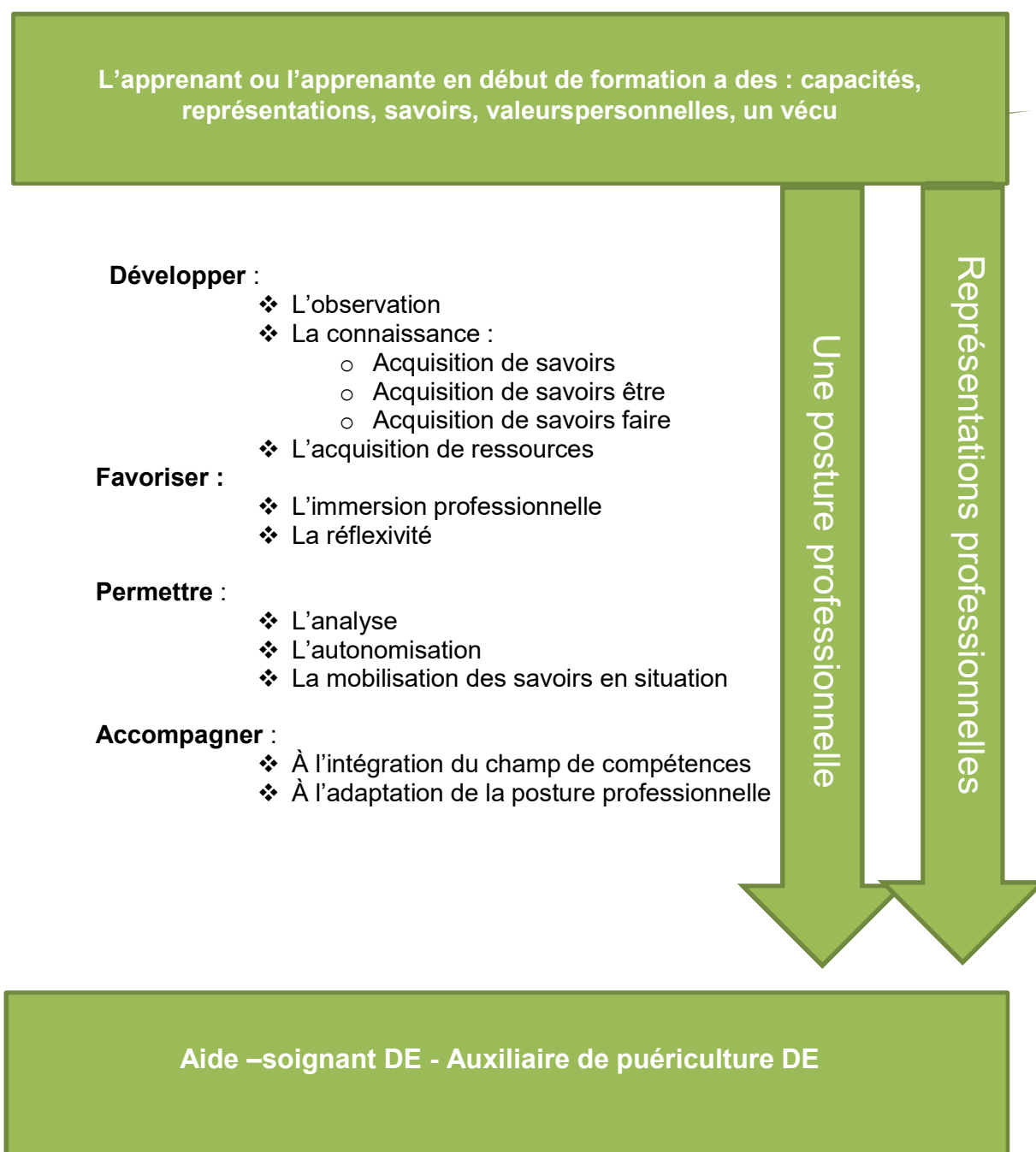
- Le référentiel aide-soignant / auxiliaire de puériculture.

Pour la section AS et AP l'enseignement est découpé en 10 modules qui se déclinent en savoirs théoriques, procéduraux et savoirs pratiques au regard des 5 blocs de compétence et 11 compétences attendues.

- Déclinaison pour la FORMATION AS & AP : 11 mois pour devenir professionnel

La mise en œuvre du référentiel pour les formations AS et AP favorise la mutualisation des deux formations. Il s'agit de développer des compétences spécifiques et communes pour permettre à chacun de se construire une identité professionnelle s'inscrivant dans un cadre de pluri-professionnalité et répondre aux différents besoins de la population.

L'objectif est de partager les expériences, les ressources et les connaissances de chacun et chacune de manière à permettre une rencontre d'idées, tout en s'appuyant sur les valeurs telles que le respect et la responsabilité. Ce dispositif est favorisé par l'articulation des référentiels AS et AP qui ont des modules communs et une organisation de l'alternance cours stages concomitante.



- Déclinaison pour la FORMATION IDE : Construction de l'identité professionnelle

L'apprenant ou l'apprenante en début de formation a des :
Capacités, représentations, savoirs, expériences, un vécu

1^{ère} ANNEE

Accompagner, guider vers :

L'observation, le raisonnement, l'analyse

Faciliter :

L'acquisition des ressources en situations simples

Faire émerger :

Des capacités individuelles au service du collectif

Développer l'étonnement, le questionnement :

Travail sur les représentations

Initier à la réflexivité :

L'analyse de pratique

représentations professionnelles, de ses acquis
en compétences et en ressources de
compétences

2^{ème} ANNEE

Transmettre, faciliter pour :

Accroître ses ressources

Créer les conditions nécessaires pour :

Transférer ses savoirs

Mobiliser ses ressources en situations complexes

Autonomiser pour :

S'initier à la démarche projet

Favoriser le travail de groupe pour :

Développer des compétences collectives

L'émergence de l'identité professionnelle
chez l'ESI : Ressources ancrées, acquisition
des compétences à finaliser

3^{ème} ANNEE

Accompagner à l'analyse, à l'intégration de la démarche
professionnelle

Initier un travail de recherche

Analyser sa prise de décision en situations complexes

Mettre en œuvre une démarche qualité

Posture Professionnelle

Autonomie professionnelle

Représentations professionnelles

Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

➤ S'appuyer sur des démarches structurées

- Démarche qualité

La démarche qualité mise en œuvre dans l'institut sera présentée aux apprenant et apprenantes. La démarche concernant la déclaration d'événements indésirables sera présentée à la rentrée pour une mise en œuvre durant la formation.

Une demande d'évaluation de la qualité de la formation est mise en œuvre pour chaque UE/bloc/module ou temps de stage.

La mise à jour et le réajustement des procédures sont organisés et planifiés par le comité de pilotage, avec la participation des différents groupes de travail déjà constitués. L'inscription dans la démarche de qualité QUALIOPi est un gage pour les différents acteurs et actrices de formation.

- Démarche égalité

Le déploiement de la démarche égalité Femme/Homme au sein de l'institut se décline en deux axes.

- En tant futurs professionnels de santé :
 - Sensibilisation à l'impact du genre sur la santé
 - Formation à la gestion des violences faites aux femmes
 - Présentation des dispositifs mis en place sur le Centre Hospitalier de Béziers
- En tant que citoyen et citoyennes :
 - Lutte contre la précarité menstruelle
 - Informations diverses
 - Accompagnement vers des dispositifs d'aide si besoin

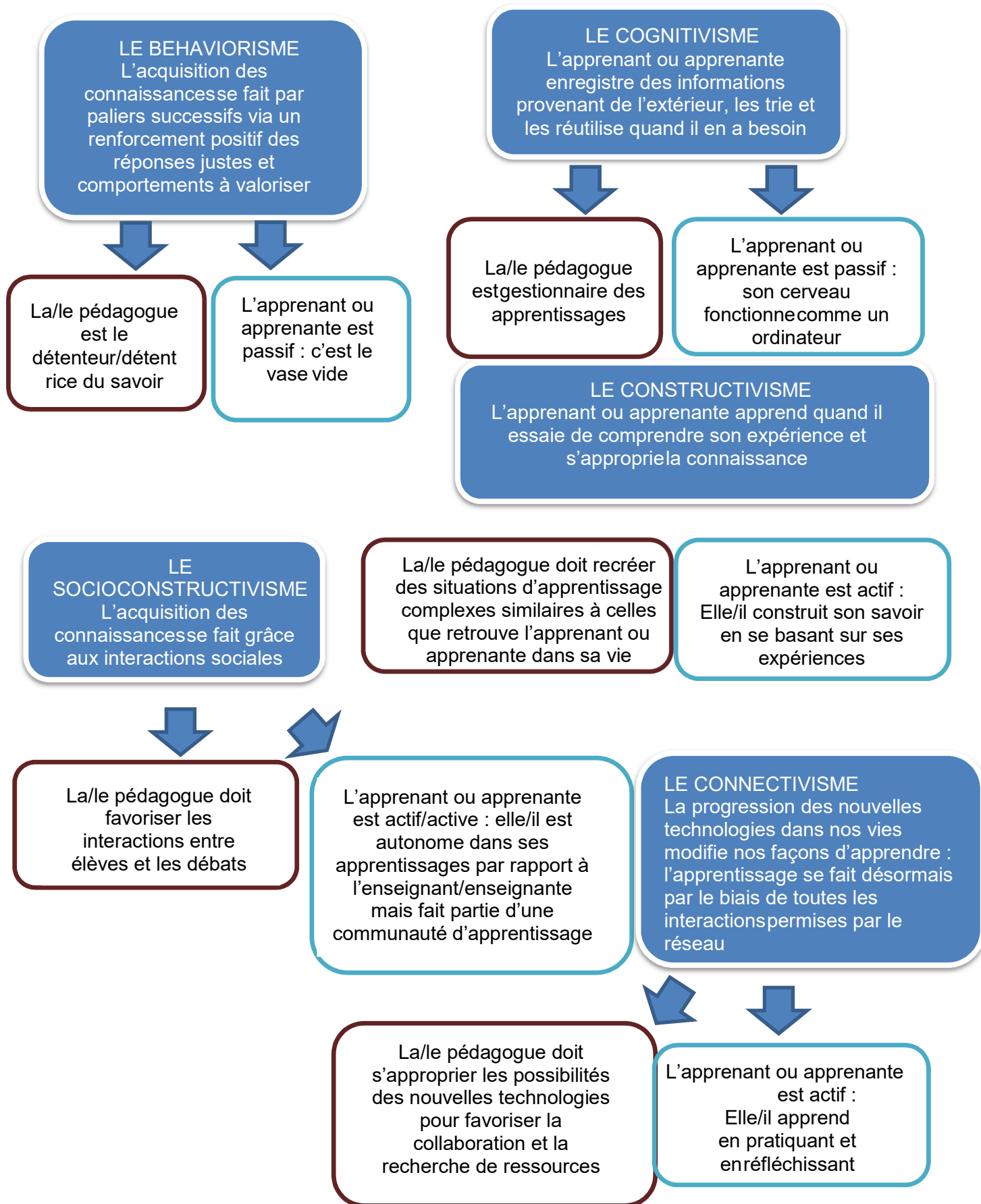
L'ensemble du dispositif est présenté à tous les primo-entrants et primo-entrantes.

Un comité de pilotage interne mixte défini la stratégie et les priorités de l'année à mettre en place au sein de l'institut.

L'équipe de l'IFMS participe au comité de pilotage du Centre Hospitalier.

➤ **S'appuyer sur des théories de l'apprentissage**

Les théories de l'apprentissage mises en œuvre :



NOTRE MISE EN OEUVRE

➤ Des méthodes

Développées afin de favoriser l'acquisition et la transférabilité des savoirs sont complémentaires.

Travaux Dirigés (TD) **« MOBILISER, APPROFONDIR... »**

En salle de cours
En groupes restreints, maximum 25 apprenant et apprenantes de formation, en présence

En présence obligatoire Des exercices pour approfondir les connaissances réalisation d'exposés, analyse

Cours Magistraux (CM) **« TRANSMETTRE »**

En amphithéâtre ou salles de cours ou distanciel

En grand groupe

Le contenu théorique

IDE : en lien avec le thésaurus et le référentiel de formation, en présence Non obligatoire

AS/AP : en lien avec le référentiel de formation en présence obligatoire

Les intervenants : universitaires ou professionnels dans le domaine sanitaire et social ou formateur

L'analyse de pratique **« ANALYSER, TRANSFERER »**

Réalisée à l'institut de formation ou sur le terrain de stage pendant le stage,

« AGIR, ANALYSER »

En salle de laboratoire

En groupe restreint 12 maximum

Deux types :

Procédurale mise en œuvre d'une procédure ou technique

Situationnelle : situation problème à résoudre, à partir d'un scénario contextualisé

Travaux Pratiques (TP) **« S'EXERCER, MANIPULER. »**

En salles de laboratoire, En groupes restreints

En présence obligatoire Développer les habiletés gestuelles, pratiques

Démonstration, manipulations de matériels de soins

Enseignement clinique **« ACCOMPAGNER EN SITUATION »**

Réalisé, en individuel ou en collectif sur le temps de stage par un formateur

A partir d'une activité de soin, la formatrice le formateur amène l'apprenant et apprenante à expliciter son raisonnement clinique

La mise en situation simulée **« AGIR, ANALYSER »**

En salle de laboratoire

En groupe restreint 12 maximum Deux types :

Procédurale mise en œuvre d'une procédure ou technique Situationnelle : situation problème à résoudre, à partir d'un scénario contextualisé

➤ Des pratiques pédagogiques innovantes

- Approche connectiviste

Cette approche, proposée par Siemens en 2005, est un courant pédagogique associé à l'ère du numérique qui complète les théories d'apprentissage déjà utilisées en institut de formation (socioconstructivisme...). Elle correspond aux besoins et attentes des apprenant et apprenantes actuels habitués aux nouveaux outils technologiques et évoluant dans un environnement riche en informations.

- Les grands principes du connectivisme :

Il s'agit d'une approche pédagogique particulièrement adaptée à la formation en ligne et aux nombreux outils informatiques. Par ce biais, l'apprentissage prend la forme d'un « processus de connexion englobant les connexions neuronales, les connexions entre les hommes, les ordinateurs et l'interconnexion entre les différents champs de savoirs » (Siemens-2005).

- La place de l'apprenant ou apprenante :

L'acquisition des connaissances est ici centrée sur les interconnexions, la gestion des flux et des supports d'informations qui jalonnent le parcours de l'apprenant ou apprenante.

Des outils internes hébergés sur la plateforme collaborative, favorisent l'utilisation des moyens actuels d'apprentissage (cours à disposition, questionnaires à choix multiples en ligne...). Ce qui permet de mettre en œuvre la pédagogie inversée (partir de ce qu'ont compris les apprenant et apprenantes et l'enrichir), d'accompagner les apprenant et apprenantes dans l'autoévaluation de leurs connaissances et d'avoir un accès aux informations relatives aux séquences de formation. L'utilisation d'outils de visioconférence type TEAMS permet le développement d'un accompagnement personnalisé ou de réalisation de travaux dirigés à distance.

- La place du formateur/de la formatrice :

Dans cette approche, les formateurs et formatrices mettent à jour leurs connaissances en matière de nouvelles technologies de façon régulière ce qui leur permet d'accompagner les apprenants et apprenantes dans la recherche de ressources professionnelles fiables et adaptées à la formation.

L'apprenant ou apprenante est donc le premier acteur de son apprentissage dont elle/il construit le contexte et la stratégie (lieu, outils, temporalité, entre pair ou non...) dans le cadre des règles de fonctionnement et de régulation que lui propose le formateur/la formatrice ou l'institution. Cette approche favorise donc l'autonomie de l'apprenant et apprenante dans la réalisation de ses activités, la collaboration avec le formateur/la formatrice et sa réflexivité dans l'environnement actuel qui est techno pédagogique.

- Approche distancielle

L'enseignement numérique distancielle est l'utilisation des nouvelles technologies numériques pour permettre l'apprentissage, en facilitant d'une part l'accès à des ressources et services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance.

Les scénarios pédagogiques associés à la formation en distancielle se construisent à partir de la gradation de plusieurs modalités telles que :

- Le niveau de présence : de présentiel à distancielle
- Le nombre d'apprenant et apprenantes : de l'individu isolé à la classe entière
- Le niveau d'encadrement ou de tutorat : de non tutoré à tutoré

- Le niveau d'autonomie : de synchrone (tous au même moment) à asynchrone
- Le recours à des ressources technologiques : de l'absence de médiatisation à la médiatisation complète
- Le mode transmission des connaissances : du transmissif à l'apprentissage actif.

Le recours au numérique peut être utilisé en présentiel et/ou en distanciel. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'un espace numérique de travail : plateforme collaborative.

Cela permet :

- La création et le dépôt de documents numériques (cours, TP, exercices, rapports de projet) à la fois par les apprenants et apprenantes et les formateurs et formatrices ;
- L'accès à des livres numériques, des supports linguistiques
- L'autoévaluation des acquis de connaissances en cours de formation ;
- L'évaluation de compétences par des examens dématérialisés...

La formation hybride est développée, elle amène un plus au dispositif de mise en œuvre pédagogique.

L'équipe pédagogique met en œuvre un enseignement hybride, « *organisation des activités pédagogiques qui s'effectuent à la fois en présentiel et en distanciel. Loin d'être une simple juxtaposition d'activités pédagogiques présentielle et à distance, l'hybridation est un continuum entre l'ensemble des enseignements proposés aux étudiantes et étudiants* » ⁽¹⁾.

Plusieurs axes de formation :

- La mise en œuvre de l'enseignement à distance
- L'organisation et la réalisation des évaluations en distanciel et en présentiel
- L'accompagnement en stage
- Le suivi pédagogique.

➤ Des pratiques de transférabilité des savoirs

- Apprentissage par simulation

Au regard de la définition de la compétence, l'acquisition de celle-ci par l'apprenant ou apprenante s'effectue en partie sur l'apprentissage de « coordination de ressources ».

La simulation permettra cet apprentissage en mettant l'apprenant ou apprenante face à un problème de type professionnel, afin :

- D'apprendre à combiner,
- D'apporter des réponses personnalisées,
- D'en exploiter le processus de résolution (Travail réflexif)

Dès que l'apprenant ou apprenante est sollicité pour analyser, résoudre ou traiter une situation ou un problème de type professionnel, situé dans le champ virtuel (dans le cadre du « comme si »), il est possible de parler de simulation. A ce titre, une étude de cas ou une pratique en laboratoire seront considérées comme des temps d'apprentissage et/ou d'évaluation en simulation.

Le choix est fait à l'institut de formation de mettre en œuvre l'apprentissage par pratiques simulées. Les méthodes découlent des intentions pédagogiques visées par la séquence.

¹ Fiche 10 : Hybrider la formation dans un contexte contraint – Plan de continuité pédagogique

Deux méthodes de pratiques innovantes sont à l'œuvre :

- Un dispositif pédagogique alliant la pratique simulée et l'évaluation progressive. L'apprenant et apprenante a le choix de transformer les différents travaux dirigés proposés en autant de temps d'évaluation.
- Une pratique simulée centrée sur l'analyse de la pratique individuelle et collective.

Par la mobilisation des ressources cognitives, expérientielle elle vise la mesure de la performance de prises de décisions groupales.

Accompagner l'apprenant et apprenante dans son parcours de professionnalisation est, pour l'équipe de formateurs et formatrices de l'institut, développer une pédagogie de la réussite.

- Apprentissage par situation problème

La compétence (savoir agir) se met en œuvre au regard d'un ensemble de circonstances perçues comme des problèmes à résoudre. Le principe de l'apprentissage par situation problème consiste à élaborer des situations problèmes qui seront des leviers du développement de compétences.

Une situation problème est donc une situation concrète décrivant à la fois le contexte, le plus réel possible, et la tâche face à laquelle l'apprenant ou apprenante est placé pour qu'elle/il mette en œuvre les connaissances conceptuelles et procédurales nécessaires au développement et à la démonstration de sa compétence.

L'acquisition des ressources (savoir et savoir-faire) constituant la compétence s'effectue donc en cherchant à résoudre la situation.

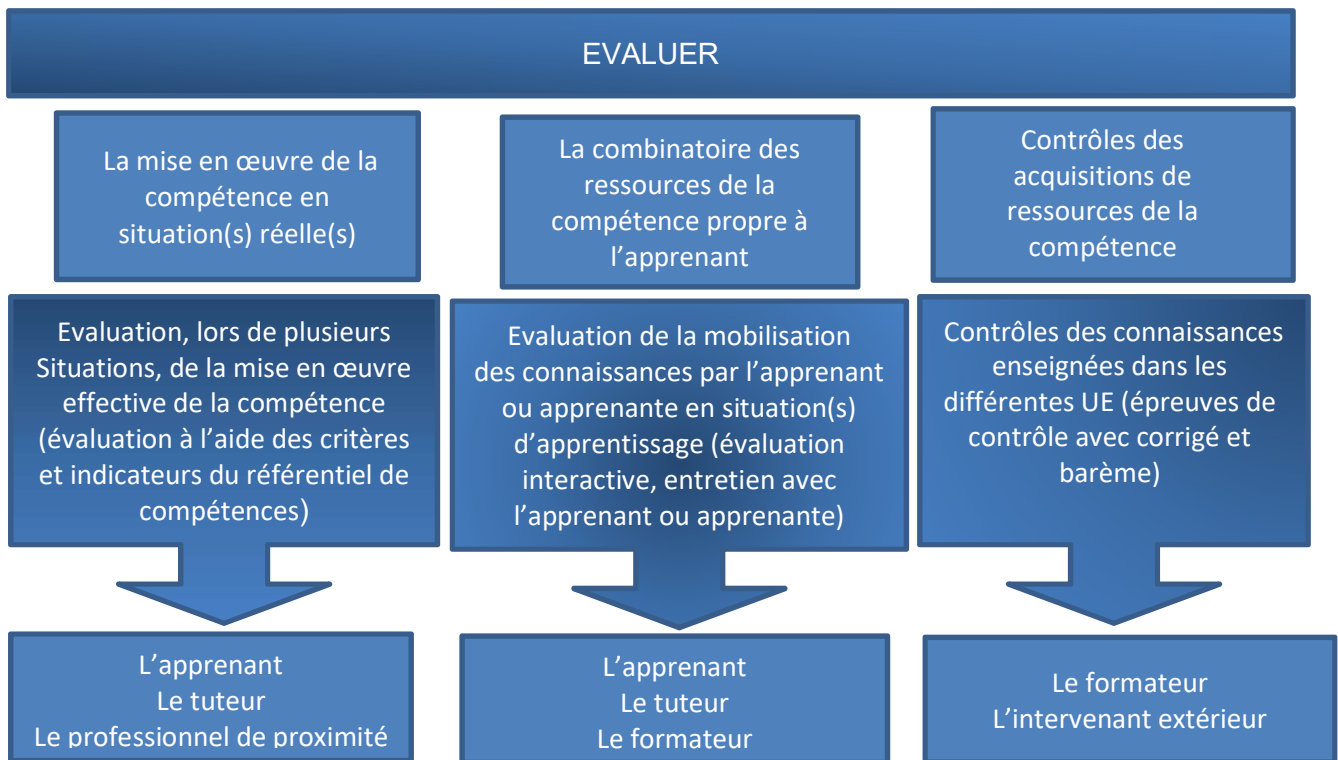
➤ Un dispositif favorisant l'autoévaluation et l'évaluation

Dans une logique d'évaluation par compétence, évaluer ne consiste plus à mesurer la performance de l'apprenant et apprenante à partir d'indicateurs comportementaux mais, à **établir avec l'évalué l'état de ses connaissances et de ses compétences.**

Le modèle coopératif d'évaluation des compétences :

- Consiste à établir avec l'apprenant ou apprenante l'état de ses connaissances et de ses compétences. Les critères d'évaluation concernent « l'agir », « le comprendre », « le transférer »
- Prépare les apprentissages ultérieurs, elle n'est pas la sanction des réalisations
- Est formatrice (ni normative, ni formative)
- Est l'explicitation par l'apprenant ou apprenante de ses processus décisionnels et opérationnels qui constituent le cœur de l'évaluation. L'auto-évaluation est centrale
- Accompagne les apprentissages. Les deux sont intégrés, des bilans réguliers jalonnent le parcours d'apprentissage.

- Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle dans la formation



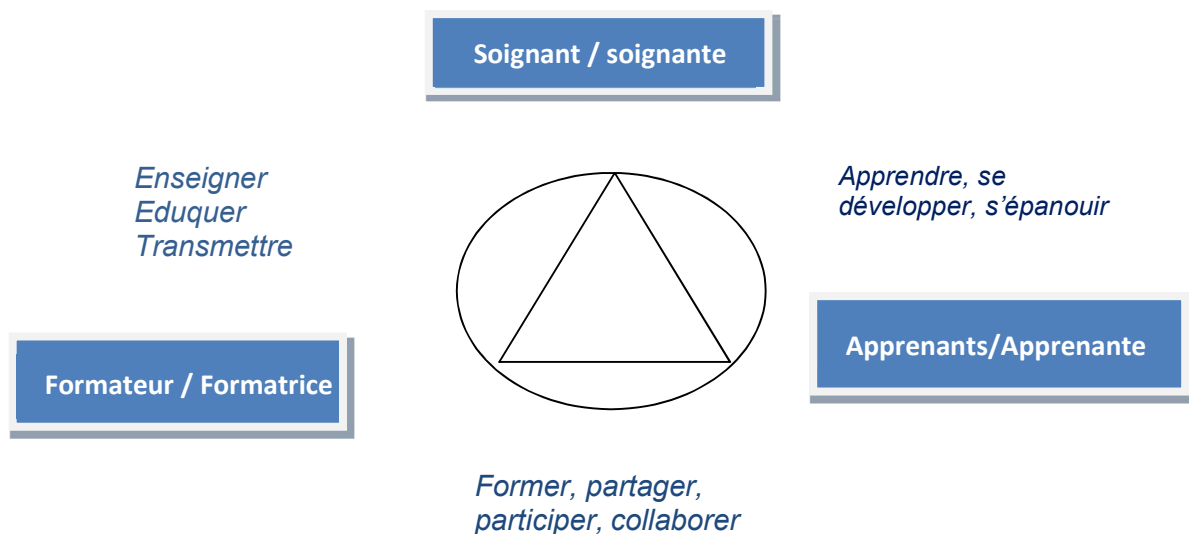
- L'évaluation progressive

Un dispositif d'accompagnement spécifique individualisé est mis en place pour la validation de certaines unités d'enseignement (UE), modules.

L'apprenant ou apprenante participe à plusieurs travaux dirigés (TD) en laboratoire potentiellement validant suivi d'un débriefing, ce qui lui permet d'identifier ses pistes de progression et de réajuster. A partir de son autoévaluation guidée et de celle du formateur/de la formatrice, l'apprenant ou apprenante, dans cette co-construction de son parcours d'apprentissage, est acteur de sa réussite.

➤ Des dispositifs professionnalisant

- L'alternance intégrative



L'équipe pédagogique a choisi de décliner l'alternance intégrative en fonction des finalités de chaque année de formation et en lien avec les projets d'enseignements. Cette alternance est questionnée et réajustée tous les ans.

Les apprentissages théoriques et pratiques s'effectuent aussi bien sur le lieu de stage que dans l'institut de formation. Le stage est le temps où l'apprenant ou apprenante se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patientes/patients. Elle/il se forme en réalisant des activités de soins et en les analysant, accompagné des professionnelles/professionnels de terrain et des formateurs et formatrices.

Ce dispositif doit permettre à l'apprenant ou apprenante :

- D'acquérir des connaissances
- D'acquérir une posture réflexive
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- De reconnaître ses émotions et de les gérer avec la distance professionnelle requise
- De mesurer son niveau d'acquisition dans chacune des compétences

Le parcours de professionnalisation de chaque apprenant et apprenante est construit en début de formation et réajusté si besoin au regard de l'évolution de l'apprentissage partagé en équipe pédagogique.

Dans le semestre 6, un choix de stage est laissé à l'ESI dans le cadre de son projet professionnel si son parcours d'apprentissage le permet.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, les différents acteurs et actrices collaborent :

- Deux formatrices coordinatrices clinique et de stage référentes **de 300 terrains de stages** dont les missions sont de :
 - o Mettre en œuvre le dispositif de formation clinique en stage des apprenant et apprenantes
 - o Contribuer à l'adaptation du parcours de stage des apprenant et apprenantes selon leur niveau d'apprentissage
 - o S'assurer du caractère qualifiant des lieux de stage
 - o Accompagner et former les équipes soignantes au service de la professionnalisation des apprenant et apprenantes
- Les formateurs et formatrices référents de suivi pédagogique ou autre dont les missions sont de :
 - o Préparer et accompagner l'apprenant ou apprenante dans l'exploitation des stages
 - o Aider à l'analyse des situations d'apprentissage
 - o Etablir un diagnostic, et proposer des aménagements face à des situations complexes
 - o Former à l'enseignement clinique
- Décrypter des situations d'apprentissage permettant la transférabilité des savoirs
- Les apprenant et apprenantes peuvent ainsi :
 - o S'inscrire dans une démarche d'auto évaluation de leurs apprentissages
 - o Analyser leur pratique
- Les professionnelles/professionnels du lieu de stage sont :
 - o Le maître de stage responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant ou apprenante en stage
 - o Le tuteur/la tutrice responsable de l'accompagnement pédagogique sur le terrain
 - o Le professionnel/la professionnelle de proximité qui assure le suivi et la formation de l'apprenant et apprenante

- L'approche réflexive

L'équipe a introduit la démarche réflexive, issue du constructivisme, dans le projet d'analyse des pratiques professionnelles (APP) dont l'objectif est de faire évoluer les représentations de l'apprenant ou apprenante vers des représentations professionnelles (cf projet APP).

L'Analyse de Pratique Professionnelle est un processus mental et intellectuel visant, à partir de situations vécues, à réfléchir et à conceptualiser afin d'en tirer des enseignements permettant le transfert à d'autres situations.

Afin de susciter du conflit sociocognitif, le formateur/la formatrice référent /référente de suivi pédagogique ou autre réalise une APP collective par semestre en groupe restreint d'apprenant et apprenantes.

A ce dispositif vient se rajouter une APP individuelle réalisée avec le tuteur durant le stage.

L'enjeu de l'APP est de donner à l'apprenant ou apprenante et au futur professionnel/professionnelle la possibilité de reconstruire sa compréhension des situations vécues ou de ses actions, de reconfigurer ses savoirs, pour permettre la prise en compte de la complexité de l'action et pour élargir le registre des réponses possibles.

C'est un processus au service de la professionnalisation.

- L'initiation à la recherche

Le projet d'initiation à la démarche de recherche de l'institut de formation a comme finalité et orientation de développer :

- La posture de recherche
- La qualité des soins par la distanciation et l'analyse des pratiques
- Le positionnement professionnel

Le Travail de Fin d'Etude (TFE) est réalisé à partir du semestre 5. La demande est faite aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers de travailler en groupe de 2 à 4 et de prendre comme point de départ un phénomène à comprendre, directement issu du lieu de stage.

Cependant, la production finale fera apparaître à la fois des éléments de réflexion émanant du binôme et des éléments de réflexion de chaque ESI. De plus, initier à la méthodologie de la démarche de recherche de manière concrète peut permettre à l'ESI de s'inscrire s'il le souhaite dans une logique universitaire et poursuivre son cursus en développant un travail de recherche.

- L'initiation à la prévention primaire

L'institut de formation organise la mise en œuvre du service sanitaire pour les ESI.

Celles-ci et ceux-ci seront formés aux enjeux de la prévention primaire par l'élaboration et la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics cibles.

L'équipe pédagogique a articulé ce projet en tenant compte de la progression entre les unités d'enseignements des semestres 2 et 3. Ainsi les contenus des enseignements autour de la santé publique du semestre 2 seront des prérequis à la réalisation de ce service sanitaire.

Le service sanitaire visera les UE 1.2 S3 « Santé publique » et 4.6 S3 « Soins préventifs éducatifs ». La réalisation d'actions sera mise en œuvre durant le stage du semestre 3.

- L'ouverture aux pratiques en dehors du territoire

o ERASMUS+

Le programme Erasmus+ dans lequel s'engage l'institut de formation permet la mise en œuvre de la mobilité internationale en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur. Cette proposition est faite aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers de 2ème année. Cette mobilité est réalisable à partir du semestre 5 et n'intéresse, à l'heure actuelle, que le stage.

o STAGE PROJET PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER

L'ouverture de l'IFMS vers le monde est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux étudiantes et étudiants en soins infirmiers de réaliser leur stage de projet professionnel en fin de semestre 6 dans des pays étrangers en dehors du dispositif d'ERASMUS +. Cette possibilité prend en compte le projet de l'étudiant infirmier et son niveau d'acquisition de compétences.

Elle est soumise à validation d'un collectif (réfèrent de suivi pédagogique, coordinateurs de stage et équipe de direction) après examen du projet rédigé.

Ainsi, appartenir à un corps professionnel c'est être reconnu :

- Au sein de l'institut de formation :
 - o Exposition de travaux d'apprenant et apprenantes.
 - o Présentations par les ESI ayant effectué un stage à l'étranger de leur retour d'expérience à l'ensemble de la promotion et à l'équipe pédagogique.
 - o Organisation, par les apprenant et apprenantes, de tables rondes, de forums, de moments conviviaux.
- Au sein de l'institution hospitalière :
 - o Intégration d'apprenant et apprenante à des projets hospitaliers comme le « Flash'n'Lab » Hackathon présentant un intérêt pédagogique et d'amélioration de la qualité des soins.
- Au niveau local, régional et national :
 - o Intégration à des projets locaux de santé publique.
 - o Présentation de productions écrites auprès de comités régionaux ou nationaux représentant la profession en vue de participation à des concours (travail de fin d'études pour les ESI, analyse de situations relationnelles pour les élèves AS et AP).
 - o Publication de séquences pédagogiques innovantes par des formateurs et formatrices dans des revues professionnelles et présentation lors des salons professionnels.

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

➤ De l'apprenant ou l'apprenante dans son parcours

- Dispositif de suivi pédagogiques

Dès le début, et pour la durée de sa formation (1 ou 3 ans en fonction des filières), un formateur référent/une formatrice référente de suivi pédagogique est attribué à chaque apprenant ou apprenante. Elle/il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel

Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui. Dans le cas d'informations évoquées ayant un impact potentiel sur la formation, celles-ci sont partagées au sein de l'équipe dans le cadre du secret professionnel.

Afin de respecter la liberté individuelle du référent pédagogique et de l'apprenant et apprenante, à la demande d'au moins l'un des deux, un changement argumenté de référent peut intervenir à tout moment, en accord avec l'équipe de direction de l'IFSI.

- Enseignement clinique

L'enseignement clinique est un temps d'accompagnement personnalisé de l'apprenant ou apprenante sur son lieu de stage, visant l'acquisition des compétences nécessaires au futur exercice professionnel.

Il est réalisé par les cadres formateurs et formatrices d'année, lors de chaque stage et s'axe sur la compétence du semestre ;

- Accompagnement pédagogique individualisé (API)

Pour les élèves AS/AP, il s'agit de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation :

- Positionnement de l'apprenant ou apprenante en lien avec les attendus en termes :
 - o D'écriture/lecture/compréhension,
 - o D'arithmétique,
 - o De relations humaines,
 - o D'organisation
 - o D'outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant ou apprenante à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel.

➤ Des professionnelles et professionnels référents de stage

Les formatrices en charge de la coordination clinique accompagnent les professionnels en charge de l'encadrement sur les terrains pour mettre en œuvre une politique de stage concertée.

Elles accompagnent les équipes soignantes dans la structuration de la formation clinique, au service de la professionnalisation des apprenant et apprenantes et facilite le partenariat IFMS et terrains de stage.

- Accompagner les équipes soignantes au service de la professionnalisation des apprenant et apprenantes :
 - S'assurer de la qualification des stages (livret d'accueil, charte d'encadrement, convention, professionnels qualifiés).
 - Redéfinir et harmoniser le modèle du livret d'accueil en ligne.
 - Réactualiser les livrets d'accueil des apprenant et apprenantes dans les structures qui accueillent celles et ceux de l'IFMS de Béziers.
 - Identifier les situations professionnelles (du plus simples au plus complexes) et construire le parcours de stage en lien avec le niveau d'apprentissage.
 - Accompagner les professionnelles et professionnels soignants dans la construction d'outils pédagogiques en fonction des besoins du service et de ses ressources.

- Former les professionnels de terrain.
 - Former les professionnelles et professionnels à l'accompagnement pédagogique et à l'évaluation.
 - Former les professionnelles et professionnels de santé à l'analyse des pratiques professionnelles en lien avec les attendus des référentiels de formation
 - Développer la formation au tutorat
 - Accompagner les tuteurs et tutrices dans l'analyse de leurs pratiques.
- Développer la collaboration entre les formateurs et formatrices responsables du suivi pédagogique et les professionnelles et professionnels de terrain.
 - Assurer le relai entre les professionnelles et professionnels de terrains, les apprenantes et apprenants et les formateurs et formatrices responsables du suivi pédagogique.
 - Gérer les difficultés d'organisation et d'encadrement en stage.

7. LE ROLE DES ACTEURS ET ACTRICES DANS CETTE MISE EN ŒUVRE

Le formateur/la formatrice et le professionnel/la professionnelle de terrain aident l'apprenant ou apprenante dans la construction de son identité professionnelle. Ils l'accompagnent dans sa professionnalisation et renforcent ce processus par la mise en exergue d'une appartenance à une institution, une promotion, une profession.

L'APPRENANT OU L'APPRENANTE

Elle/il a des expériences, un passé, des connaissances qui interviennent dans sa façon d'apprendre et qui doivent être exploités.

Acteur/actrice de sa formation, elle/il va apprendre en se confrontant à un problème et tenter de le résoudre seul ou en confrontant ses idées avec celles des autres apprenant et apprenantes.

Responsable, autonome, elle/il sera aidé dans la construction de son parcours de formation par le formateur/la formatrice qui mettra en place des situations pédagogiques et des méthodes adaptées à son apprentissage.

L'apprenant ou apprenante acteur/actrice s'engage dans son parcours de professionnalisation en s'impliquant dans sa formation tant au niveau individuel que collectif.

LE FORMATEUR OU LA FORMATRICE

Le formateur/La formatrice permet à l'apprenant ou apprenante de devenir un professionnel/une professionnelle capable :

- D'acquérir des compétences professionnelles,
- D'assumer sa responsabilité dans son champ de compétence,
- D'assurer des soins de qualité, en complémentarité avec les différents partenaires,
- De progresser personnellement et professionnellement,
- De s'inscrire dans un processus d'évolution constant.

Le formateur/la formatrice :

- Facilite l'émergence des ressources, des expériences et des capacités de questionnement des apprenant et apprenantes et les aide à réfléchir sur l'action
- Se situe dans une aide au questionnement, au cheminement et non obligatoirement à l'attente d'une réponse à ce questionnement,
- Guide l'apprenant ou apprenante dans sa réflexion en tenant compte de ses capacités, de ses aptitudes et de ses choix,
- Favorise l'émergence d'un projet professionnel en harmonie avec le projet personnel,
- Stimule chez l'apprenant ou l'apprenante la curiosité pour favoriser la recherche, la créativité,
- Aide l'apprenant ou l'apprenante à mobiliser les connaissances dans un souci d'autonomie, de progression pour les adapter à chaque situation,
- Aide l'apprenant ou apprenante à développer son sens critique pour argumenter, se positionner, s'affirmer, prendre des initiatives,
- Propose des méthodes de travail et facilite leur appropriation. Elle/il aide l'apprenant ou apprenante à développer son raisonnement professionnel, à formuler des hypothèses diagnostiques, à identifier les actions soignantes pertinentes,
- Evalue les niveaux d'acquisition de l'apprenant ou apprenante et valide ses capacités, dans le cadre de sa progression, vers les compétences professionnelles de fin de formation,
- Est garant/garante de la cohérence et de la continuité dans les apprentissages tout au long du déroulement de la formation,
- Est un médiateur/une médiatrice à deux niveaux
 - o Entre le savoir et les apprenant et apprenantes (c'est elle/lui qui connaît l'objectif visé et

- qui animera le conflit socio cognitif dans ce sens)
- Entre les apprenant et apprenantes eux-mêmes (c'est elle/lui qui anime le conflit socio cognitif et gère les prises de paroles des apprenant et apprenantes)
- Est un communicateur/communicatrice, catalyseur, elle/il doit favoriser la communication dans le groupé d'apprenant et apprenantes et créer les conditions d'un bon échange (spatiales, consignes...).

LES PROFESSIONNELLES OU LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

Les professionnelles/professionnels de terrain permettent à l'apprenant ou apprenante de devenir un professionnel/une professionnelle capable :

- De mobiliser des connaissances en situation réelle
- D'être réflexif/réflexive
- De réaliser des soins de qualité
- De s'auto évaluer

Elles/ils l'accompagnent dans

- L'acquisition des compétences
- L'explicitation des situations et du vécu de stage
- La construction de son identité professionnelle

Elles/ils la/le guident dans

- La réflexion professionnelle
- Ses recherches et sa progression

8. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE RENTREE 2024

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

(cf. annexe II – tableau de l'alternance)

➤ Formation Infirmière

SEMESTRE 1 :	Le stage du semestre 1 de 5 semaines est positionné après 11 semaines d'enseignement théorique. Des ateliers de simulation permettent à l'étudiant de confronter ses représentations avant la mise en stage. De plus cette période permet à l'ESI d'acquérir les notions nécessaires à son apprentissage clinique.
SEMESTRE 2	Le choix est fait d'organiser le stage en deux périodes de 5 semaines afin d'utiliser le vécu en stage pour l'ancrage des connaissances, la mobilisation des savoirs au service des compétences et développer l'adaptabilité.
SEMESTRE 3	Le stage de 10 semaines est organisé en 7 semaines, positionnées au début du semestre pour l'utiliser comme levier d'apprentissage. Les trois semaines restantes, sont organisées en fin de semestre 3, et sont réservées au Service Sanitaire En Santé (SSES) afin de permettre à l'ESI de travailler en mode projet en étant libéré des autres contraintes du semestre. Mettre en œuvre une démarche de santé publique demande un investissement et une implication personnelle.
SEMESTRE 4	Le positionnement du stage en une partie au milieu du semestre permet l'utilisation du vécu pour faciliter les apprentissages et une mobilisation effective des acquisitions sur les terrains.
SEMESTRE 5	Le stage de 10 semaines est maintenu en une seule période au milieu du semestre, il permet ainsi la professionnalisation pour des ESI en dernière année de formation. De plus ce stage laisse la possibilité de réaliser un stage en dehors du pays dans le cadre du dispositif Erasmus +.
SEMESTRE 6	L'organisation des stages est maintenue en deux périodes (7 et 8 semaines), incluant le stage de projet professionnel. La première partie étant privilégiée pour la réalisation du travail de fin d'études.

➤ Formations AS/AP

Le choix est d'organiser une alternance identique entre les deux formations afin de permettre une mutualisation des temps d'apprentissage théorique : 3 stages de 5 semaines en alternance avec des périodes de cours de 5 à 6 semaines et un stage de professionnalisation de 7 semaines en fin de formation. La planification des cursus dispensés ou allégés est mise en œuvre pour faciliter l'intégration des savoirs et l'acquisition des compétences professionnelles.

ORGANISATION DES EQUIPES

Un coordinateur/une coordinatrice par année ou filière est en charge de la mise en œuvre de la formation en tenant compte de la cohérence pédagogique. Elle/il est de ce fait responsable du projet d'unité d'intégration pour la filière IDE. Pour la responsabilité des unités d'enseignement et modules, chaque formateur/formatrice est responsable d'un ou plusieurs UE/modules. Les équipes sont composées de 4 ou 5 formateurs et formatrices.

Concernant l'apprentissage clinique, une formatrice doctorante est en charge de la politique de stage et l'accompagnement des professionnels sur le terrain.

Deux formatrices sont en référence des dispositifs de mise en stage.

Ce dispositif permet d'avoir une collaboration plus des contacts rapprochés et efficace avec les terrains. Privilégier un interlocuteur est un plus pour l'accompagnement.

La plateforme informatique collaborative est l'outil de référence en ce qui concerne la mise en place d'un enseignement à distance, la nécessité d'accessibilité des cours dans le cadre d'Erasmus, la mise à disposition des contenus pédagogiques aux ESI, la réalisation d'évaluation à distance sur support informatique.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'enseignement en distanciel est réfléchi comme une alternative, un complément au dispositif présentiel classique un axe de développement de l'autonomie des apprenant et apprenantes. Dans ce cadre les apprenant et apprenantes doivent pouvoir assurer un suivi en disposant d'un matériel informatique.

Les dispositifs et méthodes pédagogiques sont de ce fait, au-delà du transmissif, basés sur la simulation, la réflexivité, l'enseignement clinique.

Il s'agit de construire des savoirs professionnels et de développer des compétences.

Nos axes de développement concernent :

- Le déploiement de méthodes innovantes issues du connectivisme,
- L'approche pluri professionnelle, notamment dans la mise en œuvre du SSES,
- La logique de déclinaison des unités intégratives en regard des intentions pédagogiques de chaque semestre.

Tests de Positionnement

Dès le début de la formation chaque apprenant ou apprenante passe un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de calcul de base, de langue française et d'approche logique.

Ce test a pour objet d'aider les formateurs et formatrices à mieux cibler et organiser l'accompagnement pédagogique.

➤ Formation infirmière

Le concept qui suit sur l'ensemble des semestres est celui de **l'acculturation au service de la professionnalisation**. Celui-ci se décline en concordance avec des concepts plus spécifiques de chaque semestre.

Semestre 1 : accompagner à l'émergence des représentations professionnelles, en s'appuyant sur l'expérientiel, le vécu, et en développant le questionnement et l'analyse de pratique.

- Accompagner, guider vers l'observation, le raisonnement, l'analyse
- Faciliter l'acquisition des ressources en situations simples
- Faire émerger les capacités individuelles au service du collectif
- Développer l'étonnement, le questionnement en travaillant notamment sur les représentations
- Initier à la réflexivité

Le concept emblématique du S1 : **ACCOMPAGNEMENT** en lien avec les UE et la compétence **3** : « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».

Semestre 2 : développer le raisonnement clinique, amorcer la construction des représentations professionnelles

- Poursuivre la conscientisation de ses émotions, de ses représentations et valeurs personnelles en regard des attendus professionnels
- Faire évoluer ses représentations de la formation vers des représentations professionnelles
- Poursuivre le développement des capacités de questionnement et d'observation pour analyser et comprendre des situations de travail en groupe et en individuel.
- Devenir un/une ESI plus autonome et acteur/actrice de sa formation.

Le concept emblématique du S2 : **VULNERABILITE** en lien avec la **compétence 1** : « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier » et les UE s'y référant.

Semestre 3 : renforcer le raisonnement clinique infirmier, développer la démarche projet, ouvrir l'étudiant/étudiante à une approche de public différent (SSÉS) ; ancrer des bases relationnelles, favoriser l'autonomie

- Elaborer des projets de soins personnalisés à partir de situations professionnelles réelles, de plus en plus complexes au cours de l'année (notion de progressivité dans l'apprentissage) ;
- Former à partir de l'étude de situations - problèmes et solliciter le questionnement professionnel des ESI ;
- Favoriser l'esprit critique, la réflexion et la recherche des connaissances nouvelles, essentielle pour comprendre chaque situation ;
- Susciter le « conflit sociocognitif » lors des travaux de groupe (prérequis à la prise de décision en équipe) ;
- Former à la « démarche projet » et transférer ces acquis au niveau des UE 1.2 ; 3.2 ; 4.6 ; 5.3.
- Accompagner à la mise en œuvre d'un projet d'action de prévention primaire auprès d'une population service sanitaire des étudiantes et étudiants en santé).
- Participer à des actions institutionnelles dans le cadre de l'amélioration des pratiques professionnelles

Les concepts emblématiques du semestre 3 : **AUTONOMIE, PREVENTION** en lien avec la **compétence 2** : « concevoir et conduire un projet de soins » et la **compétence 6** « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins » en lien avec les UE y contribuant.

Semestre 4 : poursuivre l'acquisition de la démarche projet. Développer la démarche réflexive. Accompagner la prise de décision.

- Mobiliser les acquis méthodologiques supports de la réflexion lors de l'étude de situations professionnalisantes dans les domaines spécifiques suivants :
 - o Soins éducatifs auprès de patients et encadrement de stagiaire
 - o Dilemme éthique dans les soins
 - o Gestion des risques liés aux soins
 - o Gestion de situations d'urgence
 - o Pathologies dégénératives en lien avec les priorités de santé actuelles en France
- Sensibiliser au repérage des signes d'agression et de violence faites aux femmes
- Initier à la démarche recherche en apportant la méthode à mettre en œuvre au semestre 6.

Les concepts emblématiques du semestre 4 : **ENCADREMENT et EDUCATION THERAPEUTIQUE** en lien avec les UE, la **compétence 5** : « initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » et la **compétence 10** : « informer, former des professionnels et des personnes en formation ».

Un automatisme d'apprentissage par les situations est favorisé tout au long de cette année par l'ensemble des formateurs et formatrices et par le biais des UE et de l'UI (Unité d'Intégration). Les ESI pourront s'approprier cet automatisme intellectuel et le transposer aux situations réelles étudiées en stage. Les séances d'enseignement clinique suivront cette même dynamique.

Semestre 5 : Accompagner au changement de statut d'étudiant à infirmier débutant. Mettre en exergue la notion de responsabilité.

- Se situer personnellement dans un comportement professionnel de communication et être capable de réajuster son positionnement
- Analyser sa prise de décision en situations complexes
- Faire émerger son projet professionnel

Les concepts emblématiques du semestre 5 : **RESPONSABILITE et ACCULTURATION PROFESSIONNELLE** en lien avec la **compétence 4**: « mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique » et la **compétence 9** : « organiser et coordonner les interventions soignantes » et les U.E. s'y référant.

L'approche organisationnelle de la mise en œuvre de soin pluridisciplinaire dans le cadre de la prise en charge d'un secteur de patients est un élément fort de ce semestre mettant l'accent sur la posture et la responsabilité de l'apprenant et apprenante

Semestre 6 : Ancrage du projet professionnel. Initiation à la recherche. Développer la culture qualité.

- Initier un travail de recherche

Le concept emblématique du semestre 6 : **PROFESSIONALISATION** en lien avec la **compétence 7** : « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle » et la **compétence 8** : « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques » et les U.E. s'y référant.

Ce semestre composé de 15 semaines de stage doit permettre à l'étudiant de finaliser son projet professionnel et se projeter dans un exercice infirmier avec compétence.

➤ Formations AS/AP

L'intention est de mettre en œuvre un dispositif andragogique permettant l'émergence de compétences. La mutualisation entre les deux formations est une force pour les EAS et EAP qui développent des approches communes et spécifiques des professions d'accompagnement, du prendre soin.

ORGANISATION DU SUIVI PEDAGOGIQUE

L'accompagnement des apprenant et apprenantes répond à un dispositif précis et spécifique mis en œuvre à l'institut. Il est assuré par le RSP, interlocuteur/interlocutrice prioritaire.

il s'agit d'accompagner l'apprenant ou apprenante :

- Dans le parcours de construction des compétences tant en stage qu'en institut de formation.
- En fonction des aléas de son itinéraire particulier.
- En appui sur les différents feedbacks que constituent les évaluations théoriques et cliniques.
- Dans la construction de son projet professionnel

Il se décline différemment tout au long du cursus de formation en fonction des besoins de l'apprenant ou apprenante, de son niveau d'apprentissage, en favorisant une posture d'apprenant/apprenante acteur/actrice autonome dans son apprentissage.

En fonction des besoins et des situations spécifiques des apprenant ou apprenantes une étroite collaboration avec l'équipe de direction est nécessaire.

Chaque RSP est responsable du suivi pédagogique d'environ 25 apprenants et apprenantes que ce soit en formation AS/AP ou en soins infirmiers.

Cet accompagnement se décline

- Collectivement :
 - o Favorise le conflit socio cognitif
 - o Crée un collectif, un groupe d'appartenance
- Individuellement :
 - o Favorise l'autoévaluation
 - o Favorise l'émergence d'un climat de confiance
 - o Crée les conditions propices à la motivation de l'apprenant ou apprenante

Ce suivi est retranscrit sur des supports individuels spécifiques (Cf. BL Sclolarité).

Des éléments recueillis, tant par les formateurs et formatrices que les professionnelles/professionnels de terrain concernant l'apprentissage de l'apprenant ou apprenante, peuvent être partagés en équipe afin d'optimiser le suivi pédagogique.

Le suivi pédagogique est structuré autour de 3 questions clefs que se pose l'apprenant ou apprenante :

- Où en suis-je de mes acquisitions ? (Savoirs et savoir-faire enseignés dans les différentes UE)
- A quelles situations dois-je me confronter pour approfondir et développer la construction de mes compétences ?
- Comment est-ce que j'apprends ? (Métacognition)

L'entretien collectif de connaissance (toutes filières)

Réalisé avant le 1^o jour de stage par le RSP en présentiel 2 à 3 h

Il a pour objectif de permettre au RSP de connaître et comprendre l'apprenant ou apprenante dans ce qu'elle/il est, ce qu'elle/il veut devenir. Il est systématique en début de formation et également lors d'une reprise de scolarité ou de redoublement.

L'entretien repose sur :

- Le parcours scolaire
- L'expérience professionnelle
- Les motivations
- Le projet professionnel
- L'identification des ressources, des difficultés et des contraintes de l'apprenant ou apprenante
- L'identification de son profil cognitif
- L'évocation de ses représentations.

Ce temps pourra être complété par une rencontre individuelle sur sollicitation de l'apprenant ou apprenante s'il ou elle en éprouve le besoin, afin d'évoquer des points particuliers avec le RSP. Réciproquement, le RSP pourra recevoir l'apprenant ou l'apprenante en cas de nécessité.

Préparation collective du stage (toutes filières)

- Les différents outils nécessaires au suivi d'acquisition des compétences de l'apprenant ou apprenante tel que le portfolio sont présentés et commentés par **les coordinatrices clinique et formateurs et formatrices de 1 A ou de filière AS/AP** avant le premier départ en stage (2h en promo ou ½ promo)
- La distribution des différents documents en lien avec le stage : Planification des horaires, bilan de stage, acquisition des compétences, ordre de missions... est réalisée **par un Cadre de Santé Formateur/Formatrice (CSF) de l'année**
- **Préparation spécifique par stage : Temps groupal avec le RSP 2 ou 3 heures, en présentiel,**

Construction des objectifs de stage et lien avec le livret d'accueil :

Le premier temps sera consacré à la lecture et à l'explicitation des objectifs de stage institutionnels au regard des semestres ou du bloc de formation.

Puis, l'apprenant ou apprenante travaille en individuel pour construire ses objectifs de stage personnels.

Elle/il prépare la fiche d'objectifs : points forts, points à approfondir et objectifs de stage à partir des livrets d'accueil des services et de leur niveau de progression dans la formation. Elle/il le fait avant le départ en stage, sur du temps personnel ou lors du temps collectif consacré aux objectifs de stage.

Ses objectifs sont communiqués au RSP soit à la fin de ce temps collectif ou bien par mail.

La fiche d'objectifs doit être visée comme vue par le RSP.

Elle/il produit la fiche d'objectifs personnels sur le document du portfolio et intègre la fiche d'objectifs institutionnels dans son portfolio.

Les RSP valideront les objectifs de stage par mail avant le départ en stage :

- Prise de connaissance des objectifs de stage et les réajuster si besoin en fonction du parcours et des bilans antérieurs de chaque apprenant ou apprenante.
- Validation des objectifs
- Signature non obligatoire du portfolio par le RSP

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins en rapport avec l'étape du cursus de formation et des demandes individuelles des apprenants et apprenantes. Le stage doit leur permettre :

- D'acquérir des connaissances,
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnelles et professionnels,
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiantes et étudiants,

Les besoins de l'apprenant ou apprenante sont formalisés dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation, connus des personnes qui les guident, dans le portfolio qu'elle ou il présentera dès le premier jour du stage et qui devra être rempli avec le tuteur/la tutrice au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont négociés, **au cours de la première semaine de stage avec le tuteur/la tutrice**, à partir des ressources **du lieu du stage**. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'apprenant ou apprenante.

En cas de difficultés d'apprentissage pour un apprenant ou une apprenante, le maître et/ou le tuteur ou tutrice de stage sont informés de la situation afin d'accompagner au mieux, en collaboration avec le RSP, l'apprenant ou apprenante dans ses acquisitions

Durant le stage : FORMATION IDE

Lors de chaque stage un temps d'accompagnement spécifique est organisé avec le RSP ou un autre formateur/formatrice :

- Un temps d'APP (Semestre 2 à semestre 6) réalisé par le RSP.
- Un temps d'Accompagnement clinique (semestre 1-3 5) réalisé par le RSP.
- Un temps d'enseignement clinique (semestre 2-4-6) réalisé par un formateur/une formatrice d'année.
- Un temps de Suivi pédagogique spécifique en stage par RSP

- **Un temps d'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)** du semestre 2 au semestre 6 type GEASE.

« ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé, à partir du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER et AGIR (dans l'à-venir) * »

Définition : L'analyse des pratiques professionnelles (APP) est un processus mental et intellectuel visant, à partir de situations vécues, à réfléchir sur sa pratique et à conceptualiser afin d'en tirer des enseignements permettant le transfert à d'autres situations.

Objectif : Faire évoluer les représentations de l'apprenant ou apprenante et lui permettre de construire des représentations professionnelles

La démarche réflexive se caractérise par la distance critique que ne prend toute personne sur son action pour en représenter le sens et l'origine.

Le travail d'analyse permet à l'apprenant ou apprenante de questionner et de remettre en question son système de représentations et de faire une lecture différente de la situation présentée.

Le processus réflexif passe par 6 étapes (à chacune d'elle correspond une méthode) :

1. Prendre de la distance (Ecrire : l'apprenant ou apprenante écrit et cible sa situation)
2. Verbaliser (Questionner : elle/il se questionne)
3. Analyser (Interpréter : elle/il émet des hypothèses de compréhension)
4. Conceptualiser (Organiser : elle/il organise ses idées)
5. Théoriser (Documenter : elle/il se documente)
6. Transférer (Généraliser : elle/il généralise ce qu'il a appris sur d'autres situations)

Le RSP contribue à l'analyse des pratiques de l'apprenant ou apprenante. Elle/il développe la pratique réflexive et la recherche de sens, amène l'ESI à devenir un praticien/une praticienne autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel/une professionnelle capable d'analyser sa pratique.

L'enjeu de l'APP est de donner à l'ESI la possibilité de reconstruire sa compréhension des situations vécues ou de ses actions, de reconfigurer ses savoirs, pour permettre la prise en compte de la complexité de l'action et pour élargir le registre des réponses possibles. C'est un processus au service de la professionnalisation.

Le dispositif comprend deux modalités :

- 1 APP réflexive groupale à l'IFMS. La séance d'APP du semestre 2 a pour objet de travailler la méthode d'analyse de situation, les autres portent sur la mise en œuvre. Le groupe d'ESI sera accueilli par le RSP en petit groupe de 5, sur une durée de 3h (temps pris sur le stage). L'ensemble des situations seront présentées. Deux situations seront analysées durant ce temps d'APP réflexive groupale. Le groupe analyse à partir d'une ou plusieurs situations de stage amenées par les ESI en utilisant la méthode de GEASE. Le nombre de participantes et participants peut varier en fonction des moments ou situations (de 3 à 7 personnes). Chacun/chacune retranscrit sur son portfolio sa situation et les recherches qu'elle/il a effectuées.

Le RSP communique un calendrier, via la plateforme collaborative, aux groupes d'ESI avant le départ en stage. Ce temps est inclus dans le temps de stage. **L'ESI la charge d'en informer le maitre de stage dès le premier contact afin d'organiser les horaires.**

- 1 analyse de situation ou d'activités **accompagnée par le professionnel/la professionnelle de stage**. L'ESI prend une situation ou activité qu'elle/il a observée et qui suscite chez elle/lui un questionnement. Elle/il en fait une analyse (QQOQCP : Qui Quand Ou Quoi Comment Pourquoi) au regard des éléments attendus dans le portfolio et les retranscrit. Celle-ci sera le point de départ de l'échange avec le professionnel/la professionnelle. La fiche du portfolio sera signée par le professionnel/la professionnelle à la suite de ce temps d'accompagnement à l'analyse.

- **Un temps d'accompagnement clinique réalisé sur les semestres impairs (S1, S3 et S5 par le RSP :**

Ce temps correspond à une journée de 7h, prise sur du temps de stage.

Le RSP reçoit son groupe de suivi pédagogique en collectif.

La date de cette rencontre sera communiquée aux ESI par le RSP avant le début du stage, afin qu'elle/il puisse informer le maître de stage de la date retenue.

Ce temps d'accompagnement aura lieu après deux semaines de stage.

La journée sera déclinée en deux temps :

- Le matin le RSP accompagnera les ESI dans l'expression de leur vécu de stage,
- L'après-midi sera consacrée à l'accompagnement des ESI, dans l'appropriation de la compétence du semestre.

- **Un temps d'enseignement clinique (EC) réalisé sur les semestres pairs (S2, S4, S6) par le formateur d'année :**

Ce temps d'une heure est réalisé sur le lieu de stage **sans préparation préalable** à partir d'un acte ou activité de soins réalisé avant la rencontre et basé sur la mobilisation de la compétence du semestre. Il cherche à atteindre les objectifs d'apprentissage clinique fixés par l'Institut et correspondant à son niveau de formation.

Ce temps est mené **par un formateur/une formatrice d'année.**

Si le contexte n'est pas favorable (par exemple, difficulté d'apprentissage, problème de comportement, contexte émotionnel ...) l'enseignement clinique ne sera pas réalisé.

Le relais est fait et un suivi pédagogique sera réalisé ultérieurement par le RSP. Le formateur/la formatrice récupère les informations pour transmettre au RSP.

Ce temps d'EC sera reprogrammé si possible.

« L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. »

Pendant les temps de stage l'ESI se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, elle/ il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles.

La relation pédagogique en milieu clinique pourrait s'axer sur :

- L'aide à la recherche de sens dans l'expérience en stage
- L'intégration, la mise en lien des différents domaines de connaissances (ressources des compétences)
- Le raisonnement clinique
- Les compétences : lien entre semestre, théorie, stage....
- L'autoévaluation : préparation réflexion au regard de son niveau d'apprentissage
- Les ressources ou difficultés développés dans le stage
- Le vécu émotionnel : comment le travailler professionnellement
- Le niveau d'intégration des savoirs au regard de la compétence du semestre.

➤ **Suivi pédagogique spécifique individualisé (SI) en stage par RSP :**

Ce temps est réalisé par le RSP pour accompagner le processus d'apprentissage :

- Suite aux repérages de difficultés en fonction du retour du formateur d'année suite à l'EC.
- Sur demande de l'apprenant ou apprenante, du tuteur/de la tutrice et/ ou maître de stage
- Dans le cadre d'un stage de rattrapage ou complémentaire
- Sur décision de la CAC
-

Durant le stage : FORMATION AS /AP Pour la formation complète (cursus complet 4 périodes de stage)

Première période de stage

Enseignement clinique (EC) par un formateur ou une formatrice pour tous les élèves

Objectifs :

- Évaluer la posture d'apprenant ou apprenante du stagiaire, proposer des pistes d'ajustement si besoin.
- Évaluer sa compréhension du raisonnement clinique partagé

Deuxième période de stage

- Réalisation d'une analyse de pratique professionnelle à l'IFMS en groupe (mêmes objectifs et modalités que pour la formation infirmière)

- Visite en stage par le RSP en fonction des situations individuelles ou problématiques des EAS ou EAP, notamment au vu du bilan de mi-période qui sera transmis par l'élève.

Troisième période de stage

Enseignement clinique par le RSP (ou un autre formateur ou formatrice de filière) pour tous les élèves.

Objectif : Mobiliser les compétences AS/AP en stage.

La relation pédagogique en milieu clinique s'axe sur :

- L'aide à la recherche de sens dans l'expérience en stage
- Les compétences professionnelles : lien entre les modules en cours, la théorie, le stage...
- L'intégration, la mise en lien des différents domaines de connaissances (ressources des compétences)
-

Quatrième période de stage

Visite en stage en fonction des situations individuelles ou problématiques des élèves.

Objectif : Viser l'acquisition de toutes les compétences AS/AP au vu des précédents stages, et notamment du bilan de mi-période transmis par l'élève.

Retour de stage (toutes filières)

Avec le RSP 1 heure par apprenant ou apprenante

Ce temps s'effectue stage terminé sauf pour les stages positionnés en fin de semestre ou de formation où il peut être réalisé les 3 derniers jours.

Il est réalisé à partir de la feuille de bilan de stage.

De manière générale les feuilles de bilan de stage sont ramenées par les apprenants et apprenantes au moment de la plateforme de communication pour être scannées.

Si le bilan a lieu avant, la feuille est gardée par le RSP au moment de l'entretien.

Le RSP suit le parcours d'apprentissage de l'apprenant ou apprenante et l'accompagne dans sa progression d'acquisition des compétences. Elle/il :

- Inscrit l'apprenant ou apprenante dans une démarche d'autoévaluation.
- L'accompagne dans la construction de l'identité professionnelle.
- Dispose
 - o De la feuille de stage (bilan de stage - évaluation des compétences) qui renseigne sur l'acquisition des compétences et apporte des éléments sur le comportement de l'apprenant ou apprenante en stage (commentaires écrits par le tuteur).
 - o Du Portfolio qui permet d'évaluer
 - La progression de l'apprenant ou apprenante
 - L'acquisition des activités en lien avec la spécificité du terrain de stage
- Evalue la posture réflexive et la capacité à transférer de l'ESI, EAS ou EAP.
- Doit s'assurer du temps de présence (80%) en stage. Le RSP guide la démarche d'apprentissage en fonction des acquisitions et des évaluations de l'apprenant ou apprenante. Il a la possibilité de modifier la ligne de stage.

Temps 1 : Préparation de l'entretien par l'apprenant ou apprenante

Par écrit, sur du temps personnel, cet écrit porte sur les objectifs de stage formulés avant le départ en précisant leur atteinte ou non, les moyens mis en œuvre par l'apprenant ou apprenante pour y parvenir ou les arguments qui explicitent la non atteinte des objectifs fixés.

Il est à l'usage des apprenants et apprenantes et peut être récupéré par les formateurs et formatrices.

Temps 2 : Entretien

Il a pour but, de permettre à l'apprenant de se repérer dans son apprentissage. Il conduira à l'élaboration d'une fiche de synthèse rédigée par le RSP et qui sera partagée avec lui. La synthèse de l'entretien sera tracée dans le logiciel de suivi de scolarité.

Au terme de cet entretien des objectifs pour le stage à venir sont ou peuvent être identifiés.

L'absence de la présentation de la feuille bilan de stage par l'apprenant ou apprenante à cet entretien remet en question la réalisation du bilan.

Le RSP signifie, en fin d'entretien, à l'apprenant ou apprenante s'il proposera ou non à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) l'attribution des ECTS liés au stage. ou à la CVAR la validation du parcours de l'EAS ou EAP.

Résultats. Post CAC/ CVAR réalisé par le RSP

Après l'affichage des résultats suite à la CAC, les ESI qui n'ont pas acquis les ECTS sont contactés ou reçus individuellement par leur RSP. Les relevés de notes peuvent être envoyés par mail.

Ce temps de rencontre n'est pas obligatoire pour les ESI ayant acquis tous les ECTS, mais il reste possible sur demande de leur part.

- Au niveau théorie :

En ce qui concerne la non acquisition des ECTS relatifs à la théorie :

Le temps d'échange consiste à communiquer sur les résultats obtenus, l'explication que peut apporter l'ESI (auto-évaluation). Une aide peut être apportée à l'ESI sur sa méthode de travail.

Les copies sont consultables après la CAC (cf. procédure évaluation écrite)

- Au niveau des stages :

En ce qui concerne la non acquisition des ECTS relatifs au stage :

Il s'agit de reprendre les éléments de l'entretien réalisé au retour du stage, de communiquer les décisions de la CAC concernant les objectifs et les modalités de réajustement : nature du complément de stage durée, programmation.

À tout moment de la formation un entretien d'accompagnement pédagogique peut être organisé à la demande de l'ESI ou du RSP

Pour les EAS et EAP ils sont reçus par le RSP dans les mêmes conditions.

L'Entretien de mise au point ou de recadrage (toutes filières)

Il vise à signifier à l'apprenant ou apprenante le désaccord du formateur lié à un comportement ou une attitude non admissible, non conforme aux règles institutionnelles et professionnelles ou au règlement intérieur.

Le compte-rendu de l'entretien est consigné par écrit, communiqué à l'apprenant ou apprenante pour signature et scanné sur BL Scolarité. Une information et un double du compte rendu sont communiqués à la direction.

Dispositif de suivi d'un stage complémentaire (toutes filières)

Lorsqu'un apprenant ou apprenante doit réaliser un stage complémentaire de session 2 ou 3, celui-ci est accompagné de manière spécifique par un formateur ou une formatrice.

Les objectifs sont posés avec le RSP et exposé au maître de stage afin de cibler l'accompagnement au plus juste.

Des rencontres hebdomadaires sur le lieu de stage sont prévues avec l'apprenant ou l'apprenante et le RSP ou un autre formateur/formatrice afin de suivre l'évolution de l'apprentissage et de répondre aux besoins de celui-ci. Des bilans avec le tuteur sont également prévus en milieu et fin de stage et autant que nécessaire.

Bilan d'année (toutes filières)

Un entretien de bilan d'année suit le bilan de stage, il concerne :

- La synthèse des acquisitions de compétences, des actes, activités de l'année de formation,
- La rédaction de l'appréciation d'année. Celle-ci est tracée dans BL Scolarité.

CONCLUSION

L'équipe de l'IFMS s'engage dans la mise en œuvre de ce projet en développant des méthodes innovantes en tenant compte des ressources des apprenants et apprenantes et de l'évolution des professions et de la société.

Notre objectif global est de permettre à l'étudiant ou étudiante en soins infirmiers, élève aide-soignant et auxiliaire de puériculture de devenir un professionnel ou une professionnelle capable d'assumer sa responsabilité dans son champ de compétence, d'assurer des soins de qualité, en complémentarité avec les différents partenaires et dans un souci permanent d'évolution.

Nous accompagnons nos apprenants et apprenantes à devenir ces professionnels réflexifs afin de s'adapter aux évolutions.

Notre credo : former, accompagner, construire ensemble l'avenir. La santé de demain est notre mission au quotidien.

ANNEXE I

Références législatives et réglementaires

1/ Formation

1.1/Accès à la formation et organisation des études :

IDE

- Arrêté du 31 Juillet 2009 (Modifié notamment par les arrêtés des 26 Septembre 2014, 18 Mai 2017, 17 avril 2018 et 13 décembre 2018)
- Articles D. 4311-16 à D. 4311-23 du code de la santé publique
- Articles D. 636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation nationale
- Circulaire interministérielle : DHOS/RH1/DGESIP/2009/208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiantes et étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard des prestations des œuvres universitaires
- Décret du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence

AS – AP

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 12 avril portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

1.2/ Programme de formation :

IDE

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Décret 2018-472 du 12 juin 2018, arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire des étudiantes et étudiants en santé et instruction 2018-260 du 27 novembre 2018
- Arrêté du **03 Janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

AS :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

AP :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

2/ Fonctionnement des instituts de formation

2.1/ Compétences respectives de l'Etat et de la région

- Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique
- Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique

2.2/ Fonctionnement des instituts de formation

- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2.3/ Autorisations des instituts de formation

- Arrêté du 31 Juillet 2009 Annexe 1 et 2

3/ Exercice de la profession

IDE

Code de la santé publique

- Partie Législative et réglementaire : Livre III- Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière
- Code de déontologie des infirmiers Décret N° 2016-1605 du 25 Novembre 2016
- Dispositions communes et compétences respectives de l'Etat et de la Région : Titre VIII

AS

- Article R 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R 431-2 à R 4391-7 du code de la santé publique

AP

- Article R. 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R. 4392-2 à R. 4392-7 du code de la santé publique

4/Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal

IDE

- Arrêté du 20 Mars 2012
- Arrêté du 19 Juin 2011

5/ Textes relatifs au contexte sanitaire

- Instruction du **18 Mars 2020** relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiantes et étudiants en santé suite à la crise sanitaire liée au COVID-19
- Arrêté du **29 Mai 2020** relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19
- Circulaire **du 11 Juin 2020** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020
- Plan de continuité pédagogique, Fiche 10 – Hybrider la formation dans un contexte contraint - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Arrêté du **25 Juin 2020** relatif à l'adaptation des modalités d'admission aux aménagements de la formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID

ANNEXE II

Récapitulatif des lieux de stage (MAJ 23 Juillet 2024)

Nom Etablissement	Adresse	Suite	Code Postal	Ville
ADMR BEZIERS NORD	7 ZAE l'Audacieuse		34480	MAGALAS
ADMR SSIAD BEZIERS OUEST	4 Place Ferrer		34310	CAPESTANG
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	1 rue François Astier		34410	SERIGNAN
AIST ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE SANTE TRAVAIL BEZIERS HERAULT	79 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	BP 40080	34502	BEZIERS CEDEX
APEAI	Traverse de Colombiers		34500	BEZIERS
APEAI FAM ISABELLE MARIE	rue du puits d'amour		34310	QUARANTE
APSH 34 MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE CAMILLE CLAUDEL	Rue Hector Berlioz		34800	CLERMONT L'HERAULT
ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE RECLASSEMENT SOCIAL	209 RUE GEORGES SEGUY		34080	MONTPELLIER
ASSOCIATION EMILE CLAPAREDE	24 bd maréchal de lattré de tassigny		34500	BEZIERS
ASSOCIATION JEAN GAILHAC	38 BD d'Angleterre		34500	BEZIERS
ASSOCIATION JEAN GAILHAC	DOMAINE DE POUSSEC		34600	FAUGERES
BEZIERS HAD PRIVE	37 avenue Enseigne ALBERTINI		34500	BEZIERS
CABINET CANAC - DOS SANTOS	5 rue tour du château		34448	PUMISSON
CABINET LIBERAL BENAVENT SAINT-MARTIN - Pôle médical	2 rue de grâce de Monaco		34300	AGDE
CABINET LIBERAL DE BASSAN	33 Chemin des Martines		34290	BASSAN
CABINET LIBERAL Dominique BARONI et SALVIGNOL Christophe	313 rue Jacques Balmat		34500	BEZIERS
CABINET LIBERAL ESPACE SANTE SERVIAN	6 rue du coussat		34290	SERVIAN
CABINET LIBERAL FOUILHE Audrey et JIMENEZ Brice	2 avenue de Béziers		34290	LIEURAN LES BEZIERS
CABINET LIBERAL FRADIN DE BELABRE/ SADKOWSKI	Pôle médical 313 rue Jacques BALMAT		34500	BEZIERS
CABINET LIBERAL GRIVOT/ BONARDI/BRU/DUPOUTS/VIDAL	17 QUAI DE L'ETANG		11430	GRUISSAN
CABINET LIBERAL JAMME SERRES/TARBOURIECH	Esplanade François MITTERAND		34760	BOUJAN-SUR-LIBRON
CABINET LIBERAL Olivier LACROIX	14 avenue Occitanie		34760	BOUJAN SUR LIBRON
CABINET LIBERAL Ph.LAUQUET/ Michael THERMEA	10 avenue montauray		34490	LIGNAN/ORB
CABINET LIBERAL REVELLIN Thibaut - Soins + 34	36 rue Abbal		34370	MARAUSSAN
CABINET LIBERAL RIMBAULT/MUSTIN	124 avenue georges clemenceau		34500	BEZIERS
CABINET LIBERAL SOTIAU CELINE	80 CHEMIN DES CONDAMINES		34800	CANET
CABINET URGENTISTE ALBERTINI	32 avenue Enseigne Albertini		34500	BEZIERS
CENTRE BOUFFARD VERCELLI	334 rue diego Velasquez	Pole de Santé Roussillon	66000	PERPIGNAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	54 rue Boïeldieu	CS 658	34536	BEZIERS
CENTRE DE SOINS CSRE ALEXANDRE JOLLIEN	8 place de Gaulle	CS 23001	34240	LAMALOU LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER ARNAUD DE VILLENEUVE	191 Avenue Doyen Gaston Giraud		34295	MONTPELLIER CEDEX 5
CENTRE HOSPITALIER BASSIN DE THAU	Boulevard Camille Blanc	BP 475	34207	SETE
CENTRE HOSPITALIER BEDARIEUX	Allée Noémie Bertomieu		34600	BEDARIEUX
CENTRE HOSPITALIER BEZIERS	2 rue Valentin Haüy		34500	BEZIERS
CENTRE HOSPITALIER CARCASSONNE	1060 Chemin de la Madeleine	CS 40001	11010	CARCASSONNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER COSTE FLORET	5 av Georges Clémenceau - BP 3		34240	LAMALOU
CENTRE HOSPITALIER DE LA VALLEE DE LA MAURIENNE	179 rue du Docteur Grange		73302	SAINT JEAN DE MAURIENNE
CENTRE HOSPITALIER DE RODEZ	Avenue de l'Hôpital	ZAC Bourran	12027	RODEZ CEDEX 9
CENTRE HOSPITALIER GUY DE CHAULIAC	80 avenue Augustin Fliche		34295	MONTPELLIER CEDEX 5
CENTRE HOSPITALIER LAPEYRONIE	371 av. Doyen Gaston Giraud		34295	MONTPELLIER CDX 6
CENTRE HOSPITALIER LODEVE	13 bd Pasteur	BP 70	34702	LODEVE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER NARBONNE	Boulevard du Docteur Lacroix		11100	NARBONNE
CENTRE HOSPITALIER PEZENAS	22 rue Henri Reboul		34120	PEZENAS
CENTRE HOSPITALIER SAINT JEAN	20 Avenue du Languedoc		66046	PERPIGNAN
CENTRE MEDICAL DES ARMEES	10 ème Centre Médical des Armées	111 av de la Corse-BP 40026	13568	MARSEILLE CEDEX 2
CENTRE NEPHROCARE BEZIERS	130 rue du colonel dimitri Amilakvari		34500	BEZIERS
CENTRE SAINT PIERRE ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	Residence Belles Terres	142 rue du docteur Celeste BRINGER	34500	BEZIERS

CHU DE LA GUADELOUPE	ROUTE DE CHAUVEL		97159	POINT-A-PITRE
CITE SCOLAIRE FERDINAND FABRE	Boulevard Jean Moulin		34600	BEDARIEUX
CLINIQUE CAUSSE	3 Traverse de Béziers	BP 4225	34440	COLOMBIERS
CLINIQUE CHAMPEAU	32 av Enseigne Albertini		34500	BEZIERS
CLINIQUE DE REEDUCATION/ READAPTATION STER	9 avenue du Dr Ster		34240	LAMALOU LES BAINS
CLINIQUE DU SOUFFLE "LA VALLONIE"	800 avenue Joseph Vallot		34700	LODEVE
CLINIQUE LA PERGOLA	2 rue Ferdinand de Lesseps		34500	BEZIERS
CLINIQUE LE MELEZET	1482 RUE DE SAINT -PRIEST		34097	MONTPELLIER CEDEX 5
CLINIQUE LE VAL D'ORB	ZAE le monestier		34760	BOUJAN SUR LIBRON
CLINIQUE SAINT JEAN- SUD DE FRANCE	1 place de l'Europe		34430	ST JEAN DE VEDAS
COLLEGE M.ET K. KRAFFT	Boulevard Yves du Manoir		34513	BEZIERS
CRECHE CONCEPT	609 montée des Pierres Blanches		34200	SETE
CRECHE LES BAMBINS DE BESSAN	Route de Montblanc		34550	BESSAN
CRECHE LES PITCHOUNETS	Cité des Castelsec		34120	PEZENAS
CRECHE MUNICIPALE	Place Charles de Gaulle		34350	VALRAS PLAGE
CRECHES CCAS AGDE	Espace Mirabel		34300	AGDE
Crèche les SEPIOUS	Rue Pierre et Marie CURIE		34760	BOUJAN
EAM LES FONTAINES D'Ô	71 RUE HENRI NOGUERES		34090	MONTPELLIER
ECOLE JEAN VIDAL	La liquière		34480	CABEROLLES
EEAP COSTE ROUSSE	43 avenue des Baronnes		34730	PRADES LE LEZ
EHPAD DE L'OUSTALET	6 place Frédéric MISTRAL		34530	MONTAGNAC
EHPAD FOYER RÉSIDENCE CAPESTANG	Rue de Metz		34310	CAPESTANG
EHPAD JEANNE DELANOUE	Route de Cabrières D124		34320	FONTES
EHPAD L'OREE DU PECH	9 avenue de Béziers		34490	THÉZAN LES BÉZIERS
EHPAD LA MERIDIENNE	St Jean d'Aureilhan - montimaran		34500	BEZIERS
EHPAD LA RESIDENTIELLE	Lieu Dit Canto Gall, Avenue de Béziers		34440	COLOMBIERS
EHPAD LA ROSELIERE	Rue des Lavoirs	BP 17	34350	VENDRES
EHPAD LE NOUVEAU MANOIR	2 rue de la République		34410	SAUVIAN
EHPAD LES ACACIAS	762 AVENUE DE LA GARE		34480	MAGALAS
EHPAD LES CASCADES	150 rue maurice béjart		34500	BEZIERS
EHPAD LES FEUILLANTINES	40 rue Raoul Bayou		34500	BEZIERS
EHPAD LES FRERES DE FONSERANES	123 chemin de Fonsérane		34500	BEZIERS
EHPAD LES JARDINS D'EULALIE	Rue Marcel Pagnol	ZAC Les Arbousiers	34290	MONTBLANC
EHPAD LES JARDINS DE BADONES	Rue Joseph Fabre		34500	BEZIERS
EHPAD LES JARDINS DES TUILERIES	Boulevard du Progrès		34550	BESSAN
EHPAD LES JARDINS DU CANALET	1, rue Louis Dardé		34420	VILLENEUVE LES BEZIERS
EHPAD LES MELIAS	4 rue des muriers		34310	MONTADY
EHPAD LES TAMARIS	32 boulevard Général de Gaulle		34410	SERIGNAN
EHPAD LES TILLEULS	3 allée des Tilleuls		34490	MURVIEL LES BEZIERS
EHPAD LES TREILLES	Avenue Treilles		34610	SAINTE GERVAIS SUR MARE
EHPAD LO SOLELH	46 avenue Albertini		34500	BEZIERS
EHPAD OUSTAL	11 AVENUE HENRI MAJUREL		34570	PIGNAN
EHPAD RENAISSANCE	123 chemin de Fonséranes		34500	BEZIERS
EHPAD RESIDENCE LES LAVANDES	14 bis rue de la Lavande		34510	FLORENSAC
EHPAD RESIDENCE LOUIS FONOLL	Chemin Sainte Eulalie		34440	NISSAN LES ENSERUNES
EHPAD SAINT ANTOINE	17 rue du tunnel		34500	BEZIERS
EHPAD SAINTE CLOTILDE	avenue de Fauville en Caux		34720	CAUX
EHPAD TERRE BLANCHE	C.C.A.S de Maraussen	516 rue de Poussan	34370	MARAUSSAN

EHPAD VILLA CLEMENTIA	Rue Pierre Lattes	Les Cayrets	34300	AGDE
EPISODE	2 Bis Bld Perreal - Villa ALPHONSE MAS		34500	BEZIERS
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LES COTEAUX DE SESAME - SESAME AUTISME OCCITANIE EST	ROUTE DE MARGON		34480	POUZOLLES
FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	1 rue des tourterelle		34090	MONTPELLIER
GROUPEMENT MAISONS DE RETRAITE DU ST CHINIANAIS	Quai la Trivalle		34360	SAINT CHINIAN
HOSPITALISATION A DOMICILE CLINIQUE PASTEUR	3 rue Pasteur		34120	PEZENAS
ICM	Parc Euromédecine	208 rue des Apothicaires	34298	MONTPELLIER CEDEX 5
IEM GALAXIE	157 avenue de Charlemagne		66700	ARGELES SUR MER
IFSI SERVICE SANITAIRE	21 Bd Kennedy		34500	BEZIERS
IME LES HIRONDELLES	11 avenue du stade		34410	SAUVIAN
IME LES HIRONDELLES NARBONNE ADAPEI 11	40 quai Vallière		11100	NARBONNE
INSTITUT SAINT PIERRE	371 avenue de l' Evêché de Maguelone		34250	PALAVAS LES FLOTS
KORIAN LA COLOMBE	18 rue des Fauvettes		34770	GIGEAN
LA MAISON DE SOL-N	16-18 avenue de la Gare		34440	NISSAN LEZ ENSERUNE
LA VILLA MOZART	5 rue georges bataille		34410	SERIGNAN
LE PECH DU SOLEIL	ZAE Le Monestié		34760	BOUJAN SUR LIBRON
MAIRIE DE BEZIERS SERVICE COMMUNAL DE SANTE	1 place Gabriel Perri		34500	BEZIERS
MAIRIE DE BLAGNAC			31700	BLAGNAC
MAS PAYS DE THAU UNAPEI 34	1 avenue du pin		34140	MEZE
MISSION LOCALE BEDARIEUX	31 bis Rue Saint-Alexandre BP 3		34600	BEDARIEUX
MISSION LOCALE BEZIERS	9 rue d'Alger		34500	BEZIERS
MISSION LOCALE PEZENAS	Boulevard Jacques Monod		34120	PEZENAS
MULTI ACCUEIL Le Colombié	2 rue de l'Estacarède		34480	PUIMISSON
MUTUALITE FRANCAISE GRAND SUD	425 quai Louis le Vau	CS 79501	34264	MONTPELLIER CEDEX 2
POLYCLINIQUE DES TROIS VALLEES	4 route de Saint Pons		34600	BEDARIEUX
POLYCLINIQUE PASTEUR	3 rue Pasteur		34120	PEZENAS
POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT	Rue de la Margeride	BP 90051	34761	BOUJAN SUR LIBRON
POLYCLINIQUE SAINTE THÉRÈSE	6 Quai du Mas Coulet		34200	SETE
PRESENCE VERTE SERVICES	44 rue St Lazare	CS 59003	34967	MONTPELLIER CEDEX 2
PURPLE CAMPUS BEZIERS	308 rue Chiclana		34500	BEZIERS
RESIDENCE SENIOR DOMITYS LA MAJOLIQUE	29 rue du Bel Air		34500	BEZIERS
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	31 rue de Corneilhan		34500	BEZIERS
SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	150 rue super nova	service de santé et de secours médical	34570	VAILHAUQUES
SERVICE ENFANCE PARENTALITE BEZIERS	216 rue de monte cassino	parc saint jean d'aureilhan	34500	BEZIERS
SERVICE PETITE ENFANCE CRECHES MUNICIPALES	Pôle Yvette Chassagne	rue de la Cesse	11100	NARBONNE
SMR LA PETITE PAIX	Place de l'Eglise		34240	LAMALOU
SMR LE COLOMBIER	2 Avenue Boissier		34240	LAMALOU LES BAINS

ANNEXE III



Erasmus+ Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Alternance validée par Madame FAVIER
Nathalie
Directrice Adjointe de IIFMS de BEZIERS
03/07/2024



Version 2

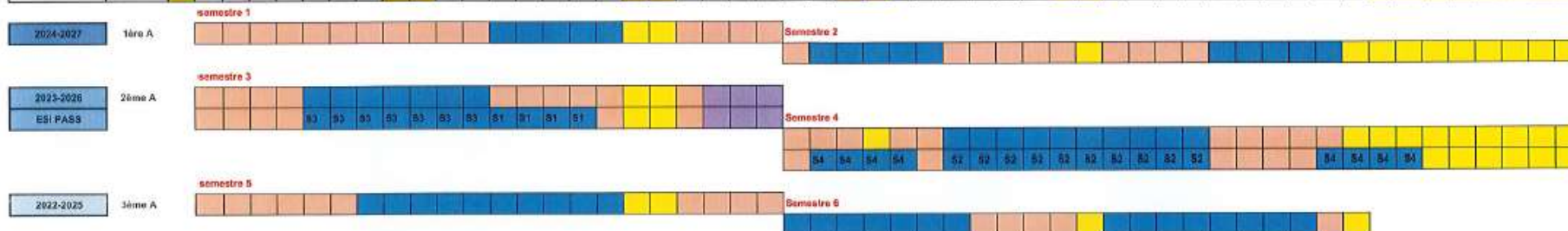
Date d'application : 25/08/2023

Ref : MSTR-ENRE 003

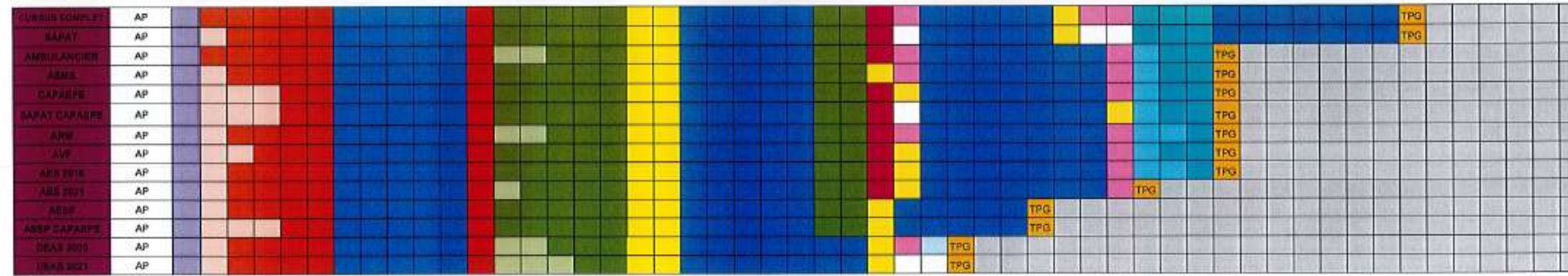
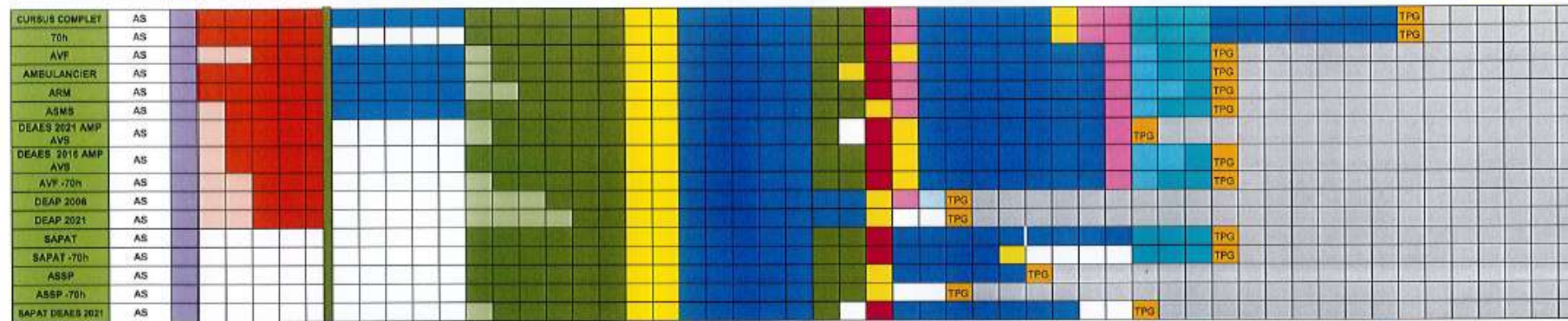
ALTERNANCE 2024-2025
MAJ 02/07/2024

stages cours vacances Serv. sanitaire

N° sem	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35							
Mois	Août/Septembre 2024					Octobre					Novembre					Décembre					Janv-25					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août				
Lundi	28	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25							



N° sem	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35							
Mois	Août/Septembre 2024					Octobre					Novembre					Décembre					Janv-25					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août				
Lundi	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25							



FÉRIÉS : vendredi 1er novembre 2024, Lundi 11 novembre 2024, mercredi 25 décembre 2024, mercredi 01 janvier 2025, lundi 21 avril 2025, jeudi 01 mai 2025, jeudi 08 mai 2025, jeudi 29 mai 2025, lundi 09 juin 2025, lundi 14 juillet 2025, vendredi 15 août 2025

ACCORDÉS : vendredi 30 mai 2025

PONTS ACCORDÉS : BLOC 1 BLOC 2 BLOC 3 BLOC 4 BLOC 5 AP TPG

ANNEXE IV



Version 1

Date d'application 28.08.2023

Réf : FTHEO SUPP 001

Responsabilité de conception et mise en œuvre des Blocs de Compétences Formation AS/AP

N° DE COMPETENCES	FORMATEUR EN RESPONSABILITE DE CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE			
	PERIODE A T	PERIODE B T	PERIODE C T	PERIODE D T
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AS				
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	JJB			
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	JJB			
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AP				
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	CCH			
Module 1.bis – Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	CCH			
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>	CCH			

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AS						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>			CHC			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>			CHC			
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			CHC			
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AP						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>			CCH			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>			CCH			
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			CCH			
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenant et apprenantes						
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage					JJB	
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs					MR	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention						
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés		MR				
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques						
Module 9. – Traitement des informations						CHC
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques						MR



Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 004

Responsable de conception et mise en œuvre des Unités d'Enseignement sur
les 6 Semestres de la formation IDE

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 1 : SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT						
1.1 Psychologie, Sociologie, anthropologie	LR	LR				
1.2 Santé publique et économie de la santé		SS	AB			
1.3 Législation, éthique, déontologie	JD			FB		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES						
2.1 : <i>Biologie fondamentale</i>	SS					
2.2 : <i>Cycles de la vie et grandes fonctions</i>	SS					
2.3 : <i>Santé, maladie, handicap, accidents de la vie</i>		CSF				
UE de Processus						
2.4 : <i>Processus traumatiques</i>	CSF					
2.5 : <i>Processus inflammatoires et infectieux</i>			DS			
2.6 : <i>Processus psychopathologiques</i>		CSF			SA	
2.7 : <i>Défaillances organiques et processus dégénératifs</i>				DS		
2.8 : <i>Processus obstructifs</i>			DS			
2.9 : <i>Processus tumoraux</i>					FC	
2.10 : <i>Infectiologie, hygiène</i>	SG					
UE Pharmacologie						
2.11 : <i>Pharmacologie et thérapeutiques</i>	CSF		DS		SA	
Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODES						
3.1 : <i>Raisonnement et démarche clinique infirmière</i>	JD	JD				
3.2 : <i>Projet de soins infirmiers</i>		JD	EV			

3.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionalité			FB		FP	
3.4 : Initiation à la démarche de recherche				LJ		SA
3.5 : Encadrement des professionnels de soins				EV		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES INTERVENTIONS						
4.1 : Soins de confort et de bien-être	SG					
4.2 : Soins relationnels		SG	FB		FP	
4.3 : Soins d'urgence		LR		FB		
4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		SG		DS	LJ	
4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques		SS		AB		
4.6 : Soins éducatifs et préventifs			AB	AB		
4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie					SA	
4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques						LJ

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIER						
5.1 – S1 : <i>Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i>	LR					
5.2 – S2 : <i>Evaluation d'une situation clinique</i>		LR				
5.3 – S3 : <i>Communication et conduite d'un projet</i>			EV			
5.4 – S4 : <i>Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</i>				EV		
5.5 – S5 : <i>Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</i>					LJ	
5.6 – S6 : <i>Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</i>						LJ
5.7 : <i>Optionnelle</i>					FP	FP

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 6 : METHODE DE TRAVAIL						
6.1 : <i>Méthodes de travail</i>	JD					
6.2 : <i>Anglais</i>	LR	LR	DS	DS	FC	FC

Le document servant de convocation aux épreuves précisant date, lieu, heure, modalités sera posté sur THEIA et affiché à l'IFMS au plus tard 15 jours avant les épreuves

ANNEXE V



Version 1	Date d'application 28.08.2023	Réf : FTHEO SUPP 002
-----------	-------------------------------	----------------------

Calendrier évaluation AS/AP

DATE EVALUATION S1 = Session 1 ; S2 = Session 2				
BLOCS DE COMPETENCES	PERIODE A T	PERIODE B T	PERIODE C T	PERIODE D T
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AS				
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	S1 semaine 46 S2 semaine 49			
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>				
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AP				
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AP</i>	S1 semaine 46 S2 semaine 49			
Module 1.bis – Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module spécifique AP</i>				
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AP</i>				

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AS						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>			S1 semaine 7 S2 semaine 11			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>						
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			S1 semaine 8 S2 semaine 11			
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AP						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>			S1 semaine 7 S2 semaine 11			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>						
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			S1 semaine 8 S2 semaine 11			
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenant et apprenantes						
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage					S1 semaine 19 S2 semaine 21	
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs					S1 semaine 18 S2 semaine 19 ou 21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention						
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés		S1 semaine 13 S2 semaine 15				
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques						

Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 003

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVALUATIONS FORMATION IDE

Module 9. – Traitement des informations						
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques						S1 semaine 21 S2 semaine 22

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 1 : SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT						
1.1 Psychologie, Sociologie, anthropologie	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28	S1 : semaine 20 S2 : semaine 30				
1.2 Santé publique et économie de la santé		S1 : semaine 20 S2 : semaine 30	S1 : semaine 4 S2 : semaine 28			
1.3 Législation, éthique, déontologie	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28			S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES						
2.1 : Biologie fondamentale	S1 : semaine 43 S2 : semaine 28					
2.2 : Cycles de la vie et grandes fonctions	S1 : semaine 43 S2 : semaine 28					
2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie		S1 : semaine 20 S2 : semaine 30				
UE de Processus						

2.4 : Processus traumatiques	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28					
2.5 : Processus inflammatoires et infectieux			S1 : 6 janvier 25 S2 : semaine 28			
2.6 : Processus psychopathologiques		S1 : semaine 20 S2 : semaine 30			S1 : 8 Octobre 24 S2 : semaine 13	
2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs				S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		
2.8 : Processus obstructifs			S1 : 6 janvier 25 S2 : semaine 28			
2.9 : Processus tumoraux					S1 : 13 janvier 25 S2 : semaine 13	
2.10 : Infectiologie, hygiène	S1 : semaine 43 S2 : semaine 28					

UE Pharmacologie

2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28		S1 : 6 janvier 25 S2 : semaine 28		S1 : semaine 3 S2 : semaine 13	
---	-----------------------------------	--	--------------------------------------	--	-----------------------------------	--

Date d'évaluation

S1 = session 1 ; S2 = session 2

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

UE 3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODES

3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28	S1 : semaine 21 S2 : semaine 30				
3.2 : Projet de soins infirmiers		S1 : semaine 21 S2 : semaine 30	S1 : 9 janvier 25 S2 : semaine 28			
3.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité			S1 : 17 déc 24 S2 : semaine 28		S1 : 7 8 et 9 janv 25 S2 : semaine 13	
3.4 : Initiation à la démarche de recherche				S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		S1 : semaine 16 S2 : sept 25
3.5 : Encadrement des professionnels de soins				S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES INTERVENTIONS						
4.1 : Soins de confort et de bien-être	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28					
4.2 : Soins relationnels		S1 : semaine 21 S2 : semaine 30	S1 : semaine 50 S2 : semaine 28		S1 : 20 21 22 janv 25 S2 : semaine 13	
4.3 : Soins d'urgence		Durant le semestre		S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		
4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		S1 : semaine 22 23 25 S2 : semaine 30		S1 : semaine 18 19 20 S2 : semaine 30	S1 : semaines 42 à 49 S2 : semaine 13	
4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques		S1 : semaine 21 S2 : semaine 30		S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		
4.6 : Soins éducatifs et préventifs			S1 : 17 déc. 24 S2 : semaine 28	S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		
4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie					S1 : 9 Octobre 24 S2 : semaine 13	
4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques						S1 : semaine 16 S2 : sept 25

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIER						
5.1 – S1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	S1 : semaine 5 S2 : semaine 28					
5.2 – S2 : Evaluation d'une situation clinique		S1 : semaine 21 S2 : semaine 30				
5.3 – S3 : Communication et conduite d'un projet			S1 : 9 janvier 25 S2 : semaine 28			
5.4 – S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires				S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30		
5.5 – S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins					S1 : 14 janv. 25 S2 : semaine 13	
5.6 – S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles						S1 : semaine 16 S2 : sept 25
5.7 : Optionnelle					S1 : 11 Octobre 24 S2 : semaine 13	S1 : semaine 16 S2 : sept 25

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 6 : METHODE DE TRAVAIL						

6.1 : Méthodes de travail						
6.2 : Anglais	Durant semestre	Durant semestre	9 décembre24 S2 : semaine 28	S1 : semaine 24 25 26 S2 : semaine 30	S1 : semaine 5 S2 : semaine 13	S1 : semaine 16 S2 : sept 25

Le document servant de convocation aux épreuves précisant date, lieu, heure, modalités sera posté sur THEIA et affiché à l'IFMS au plus tard 15 jours avant les épreuves.

ANNEXE VI



Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 005

Organisation du Temps Personnel Guidé en formation IDE

	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
	60h	41h	55h	54h	50h	40h
AXE 1 : Vie de formation – temps institutionnels (temps / étudiant)						
Accueil promotion rentrée scolaire	4h		3h		3h	
Inscriptions administratives	15 min		15 min		15 min	
Temps d'intégration inter-promotions	4h		4h		4h	
Plateforme de communication avec promotion	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Présentation des intentions de semestre	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Bilans en promotion de fin de semestre : CAC, satisfaction	30 min	30 min	30 min	30 min	30 min	30 min
Information sur les conditions de présentation au DEI					5min	5min
Elections des représentants des étudiantes et étudiants	1h		1h		1h	
Présentation des stages (coord de stage)	2h		1h		1h30 (+ stage PP)	
total	13h45	2h30	11h45	2h30	12h15	2h30

AXE 2 : Le suivi pédagogique

Entretien collectif de connaissance	2 à 3 h					
Préparation collective au stage Organisation du départ en stage+ vérification documents	3h	3 h	2h	1h	1h	1h
Préparation individuelle au(x) stage(s)	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Séance d'APP		3h	3h	3h	3h	3h
Séance d'enseignement clinique		1h-		1h-		1h
Accompagnement clinique	7h		7h		7h	
Bilan post stage	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Bilan post CAC	45 min	45 min	45 min	45 min	45 min	
	15h45	12h45	14h45	7h45	13h45	7h
AXE 3 : Travail individuel guidé (pour le semestre)						
Travail demandé en lien avec les UE du semestre						
	36h	29h	33h	41h	28h	30h